



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel

L'aide publique au développement des collectivités territoriales françaises

Données 2019

Le présent document est disponible en ligne
sur le site France Diplomatie :

www.diplomatie.gouv.fr/

Tous droits d'adaptation, de traduction
et de reproduction par tous procédés, y compris
la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Réalisation :

Marie Rodriguez

Pauline May

SOMMAIRE

Préface de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères	page 5
Qu'est-ce que la collecte de l'APD des collectivités territoriales françaises ?	page 9
L'APD 2019 des collectivités territoriales en bref	page 11
Quels acteurs ?	page 12
Quels pays partenaires ?	page 14
Comment les collectivités territoriales contribuent-elles à l'APD ?	page 16
Dans quels secteurs thématiques ?	page 18
Annexes	page 23
Table des tableaux et graphiques	page 51



© R. Pellegrino/MINDFF

PRÉFACE DE JEAN-YVES LE DRIAN MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Parce qu'elle touche tous les continents sans exception et induit des bouleversements majeurs au sein de nos sociétés, la crise pandémique dans laquelle nous nous trouvons plongés depuis plusieurs mois présente, comme en un brutal raccourci, un aperçu saisissant de ce que sont les défis d'aujourd'hui : des défis globaux, des défis partagés, des défis pressants – auxquels nous ne saurions faire face qu'en travaillant à construire des solutions collectives avec l'ensemble de nos partenaires de bonne volonté.

Face à de tels défis, il est clair que notre intérêt est de miser sur la force de la coopération internationale. S'il fallait trouver un mérite à la crise actuelle, ce serait donc d'avoir rappelé à tous, sans aucune équivoque, que, dans un monde tissé d'interdépendances, la solidarité, en même temps qu'une exigence de justice, est un impératif d'efficacité. Ce qui est vrai des enjeux de santé l'est également en matière de développement durable, comme au regard de l'absolue nécessité qui dorénavant se fait jour de préserver notre biodiversité et nos ressources naturelles, pour ne citer que ces quelques exemples.

Cette conviction est, depuis trois ans, au cœur des efforts mis en œuvre par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, sous l'autorité du Président de la République, pour réinventer notre politique d'aide au développement, comme elle est au cœur du projet de loi que j'aurai prochainement l'honneur de porter devant la représentation nationale. L'enjeu de ce texte est que notre APD, grâce à un renforcement de nos moyens et une redéfinition de nos méthodes, entre enfin pleinement dans un XXI^e siècle où il n'est à l'évidence plus concevable d'agir pour nos partenaires du Sud sans chercher à toujours aussi agir avec eux, dans notre intérêt commun.

C'est dire la contribution décisive que nos collectivités territoriales peuvent apporter à ce nouvel élan. Au fil des années et des projets, elles ont en effet su tisser des liens irremplaçables avec les autorités locales des pays avec lesquels elles coopèrent, où leur expérience et leur expertise sont, à juste titre, particulièrement appréciées.

*

Des résultats de la dernière campagne annuelle de déclaration de l'aide publique au développement versée par nos régions, départements, communes et groupements intercommunaux, je retiens – outre leur contribution toujours substantielle à notre effort de solidarité envers les réfugiés étrangers accueillis en France – qu'elles ont, au cours de l'année 2019, porté leur APD internationale à son plus haut niveau depuis 2016, pour un montant de 51,4 millions d'euros. Au total, elles auront consacré 5% de plus que l'année précédente à l'APD, soit 121,9 millions d'euros de leurs fonds propres.

J'espère que cette tendance à la hausse se confirmera au cours des prochaines années, soutenue, dans le cadre de la trajectoire ascendante de l'APD française, par l'augmentation des cofinancements associant à nos collectivités les services du Quai d'Orsay et notre opérateur, l'Agence française de développement (AFD).

*

A la faveur des derniers mois, nos concitoyens ont pu voir leurs collectivités à pied d'œuvre face à la pandémie, engagées en première ligne dans la gestion de la crise en France et, dans le même temps, au rendez-vous de la coopération internationale. Je me félicite que chacun ait ainsi pu constater qu'elles sont un maillon essentiel dans la chaîne des solidarités qui, après nous avoir permis de répondre à l'urgence, nous permettra de bâtir un « monde d'après » plus résilient.

Jean-Yves Le Drian
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Qu'est ce que la collecte de l'APD des collectivités territoriales françaises ?

Il s'agit d'une procédure annuelle obligatoire pour toutes les collectivités territoriales françaises et leurs groupements, au titre de l'article L. 1115-6 du Code général des collectivités territoriales.

Celles-ci doivent déclarer leur contribution à l'aide publique au développement (APD), y compris si elle correspond à une somme nulle. **À noter que cette déclaration est une condition d'octroi d'un cofinancement du MEAE.**

Que comprend l'APD des collectivités territoriales ?

L'APD définie par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) englobe :

- les montants alloués dans le cadre de leurs projets de coopération décentralisée et de leurs autres actions extérieures menés dans des pays en développement ;
- les subventions versées à des associations locales ou des ONG (en France ou dans le pays partenaire) afin qu'elles mettent en œuvre leurs projets de développement ;
- les dépenses de service et les charges de suivi de ces actions ;
- les montants versés au bénéfice d'organisations internationales multilatérales ;
- et les actions de sensibilisation au développement, d'aide aux réfugiés et d'appui à l'accueil des étudiants étrangers (provenant des pays éligibles à l'APD).

(Voir Tableau 18 : Liste des bénéficiaires de l'APD établie par l'OCDE, p.49).

Quand et comment déclarer ?

Les données sont habituellement déclarées en ligne entre le 15 avril et le 31 mai de chaque année sur le site de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), www.cncd.fr, administré par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (MEAE/DGM/DAECT). Cette année, pour tenir compte du contexte particulier lié à la COVID-19, un délai supplémentaire de 10 jours a été octroyé par rapport aux années précédentes.



Comment en être informé ?

Toutes les informations relatives à la collecte sont chaque année mises à jour sur le site France diplomatie, rubrique « Action extérieure des collectivités territoriales », page « e-APD ». Un guide pratique y est accessible pour vous accompagner tout au long de votre déclaration d'APD.

Pour être informé directement par mail de l'ouverture de la télédéclaration, il suffit de vous créer un compte sur le site www.cncd.fr en vous abonnant à la lettre d'information de la DAECT. Vous pouvez également recevoir un rappel de l'obligation de télédéclarer par un communiqué de votre préfecture de région, de votre préfecture de département ou des associations de collectivités.

À quoi servent les résultats ?

Les résultats de cette déclaration sont ensuite pris en compte par la Direction générale du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le **Rapport annuel sur la coopération pour le développement**, dans lequel apparaissent les montants imputables aux collectivités territoriales. Ils figurent également sur l'Atlas français de la coopération décentralisée (www.cncd.fr). Ce recueil de données financières permet de valoriser l'effort des collectivités territoriales en matière d'aide au développement et de faire reconnaître leurs actions auprès des institutions multilatérales.

Qu'est ce que la collecte de l'APD des collectivités territoriales françaises ?

Précisions méthodologiques sur l'aide aux réfugiés

Le montant total de l'APD des collectivités territoriales françaises, soit 121,9 millions d'euros, comprend l'aide aux réfugiés sur le territoire français.

Par réfugié, on entend toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors de son pays d'origine. Peut également être comptabilisée dans cette rubrique l'aide apportée à des personnes qui ont fui leur domicile pour cause de guerre civile ou de troubles graves.

Les dépenses allouées par le secteur public au profit des réfugiés (dont les mineurs isolés) pendant les douze premiers mois de leur séjour en France ont donc été comptabilisées en APD.

L'APD 2019 des collectivités territoriales relevant de l'aide aux réfugiés s'élève à 70,5 millions d'euros : elle a doublé depuis la première fois qu'elle a été comptabilisée dans l'APD en 2016.

L'aide aux réfugiés, parce qu'elle représente plus de 50 % de l'APD totale et qu'elle répond à des caractéristiques très spécifiques, sera étudiée isolément puis exclue des calculs. Le but est d'analyser les interventions en faveur des pays éligibles et de dégager les tendances en continuité avec les données antérieures à 2015.

Les marqueurs de l'OCDE

Les marqueurs de l'OCDE sont des indicateurs chiffrés (0, 1, 2) permettant de connaître les impacts de chaque dépense d'APD sur les priorités en matière de développement et ce, de manière transversale.

Ainsi, pour chaque dépense qu'elles renseignent, les collectivités territoriales sélectionnent « 0 » (la dépense n'a aucun impact sur le marqueur), « 1 » (la dépense a un impact significatif sur le marqueur), « 2 » (le marqueur est l'objectif principal du projet) et « néant » (la dépense ne prend pas en compte le marqueur). Les marqueurs étaient cette année les suivants :

- biodiversité,
- changement climatique – adaptation,
- changement climatique – atténuation,

- développement participatif/bonne gestion des affaires publiques,
- égalité femmes-hommes,
- inclusion des personnes en situation de handicap,
- nutrition,
- réduction des risques de catastrophes.

Néanmoins, la proportion des lignes de dépenses d'APD marquées par les collectivités en 2020 (montants 2019) n'est pas suffisante pour prendre en compte certains marqueurs dans l'analyse. On considère qu'un marqueur peut être analysé lorsqu'au moins 50 % des lignes de dépense ont été marquées.

Trois marqueurs seront donc cette année étudiés, et permettront de mieux comprendre l'impact transversal des dépenses d'APD des collectivités sur : l'égalité femmes-hommes, le développement participatif, et le changement climatique (atténuation et adaptation) ayant chacun un taux de marquage entre 50 et 60% des lignes de dépenses d'APD.

(Voir Tableau 16 : Montants des dépenses d'APD 2019 marquées par marqueur de l'OCDE, p. 47).

Le focus « Objectifs de développement durable »

Le focus « Objectif de développement durable (ODD) » est une rubrique de la télédéclaration de l'APD depuis la campagne de 2019 (sur montants 2018). Au nombre de 17, ces objectifs constituent le programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2030 adopté par les 193 États membres de l'ONU en septembre 2015. Le cadre des ODD est intégré (il recoupe toutes les thématiques du développement) et universel (il concerne tous les pays et tous les types d'acteurs). Ainsi, les collectivités territoriales peuvent indiquer, pour chaque dépense, les ODD sur lesquelles celles-ci ont un impact. Elles peuvent en renseigner jusqu'à 3 ODD par ligne de dépense.

En 2020, 59 % des lignes de dépenses rentrées par les collectivités territoriales intègrent les ODD. Le taux de marquage est satisfaisant pour une deuxième année de collecte. Les ODD les plus ciblés par l'APD des collectivités sont : l'ODD 6, l'ODD 3, l'ODD 1, l'ODD 17 et l'ODD 4.

(Voir Tableau 17 : Répartition de l'APD 2019 par ODD, p.48).

L'APD 2019 des collectivités territoriales en bref

En 2019, l'APD totale des collectivités territoriales a donc augmenté de 5,8 millions d'euros, soit 5 % par rapport à 2018. L'aide aux réfugiés en France poursuit son augmentation, néanmoins sur un rythme moins élevé que les années passées (+6 % contre +32 % l'an dernier). En revanche, l'APD hors réfugiés repart légèrement à la hausse et atteint avec 51,4 millions d'euros, son plus haut niveau depuis 2016.

Une fiabilité des chiffres en amélioration

Cette année, 1040 collectivités ont rempli la télédéclaration de l'aide publique au développement sur le site www.cncd.fr, contre 470 collectivités en 2019. C'est un chiffre inédit depuis l'existence de la campagne de collecte. Cette hausse vient particulièrement des villes de moins de 100 000 habitants et des groupements, dont les déclarations d'APD - même d'un montant nul - permettent d'accroître la fiabilité des données. Cela confirme que le principe de la déclaration est donc de mieux en mieux connu et compris par les collectivités territoriales françaises, même s'il reste nécessaire de poursuivre la sensibilisation.

En effet, la majorité des collectivités ne satisfait toujours pas à l'obligation de déclaration et les dépenses déclarées sont souvent sous-évaluées (ex : salaires des personnels en mission parfois non comptabilisés) ou non identifiées comme des dépenses d'aide au développement (indemnités des volontaires de solidarité internationale par exemple). On observe par ailleurs une sous-déclaration de l'APD aux pays émergents. De plus, l'APD, généralement déclarée par les directions des relations internationales des collectivités, ne prend pas forcément en compte l'action extérieure vers les pays en développement déployée par d'autres services de ces collectivités.

(Voir Répartition de l'APD par niveau de collectivité territoriale, p. 25).

- ⇒ Un montant total de 121,9 millions d'euros en 2019.
- ⇒ 10 premiers pays bénéficiaires : Madagascar, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Maroc, Haïti, Bénin, Territoires Palestiniens, Guinée et Togo. Ils représentent à eux seuls 47,5 % de l'APD bilatérale des collectivités territoriales françaises (hors aide aux réfugiés).
- ⇒ 2,3 millions d'euros d'APD des collectivités territoriales françaises sont consacrés à la sensibilisation au développement et à la solidarité internationale en France.
- ⇒ 23 % des dépenses d'APD des collectivités territoriales françaises ont un impact en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- ⇒ À vos agendas : la prochaine campagne de collecte de l'APD des collectivités territoriales françaises sera ouverte du 15 avril au 31 mai 2021 sur le site www.cncd.fr.

Les sept principaux secteurs de l'APD des collectivités (hors aide aux réfugiés)



- ⇒ Eau et assainissement ;
 - ⇒ Agriculture ;
 - ⇒ Éducation et formation professionnelle ;
 - ⇒ Gouvernance et société civile ;
 - ⇒ Développement et gestion urbaine ;
 - ⇒ Santé ;
 - ⇒ Politique en matière de population.
- Ils représentent 60 % de l'APD des collectivités territoriales françaises, hors aide aux réfugiés.

Quels acteurs ?

Les principales collectivités territoriales contributrices à l'APD 2019, hors aide aux réfugiés, sont :

- la ville de Paris : 13 % de l'APD ;
- le Service public de l'assainissement francilien : 8,3 % de l'APD ;
- le conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes : 6,4 % de l'APD ;
- le Syndicat des eaux d'Île-de-France : 5,0 % de l'APD ;
- le conseil départemental des Hauts-de-Seine : 4,4 % de l'APD ;
- le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine : 4,1 % de l'APD ;
- le Grand Lyon : 3,8 % de l'APD ;
- le conseil régional d'Île-de-France : 2,9 % de l'APD ;
- le conseil régional du Grand Est : 2,8 % de l'APD ;
- le conseil régional de l'Occitanie : 2,6 % de l'APD.

(Voir Répartition de l'APD 2019 par collectivité territoriale, p.33).

Ces dix collectivités territoriales représentent toutes réunies plus de la moitié de l'APD hors réfugiés déployée par les collectivités françaises.

L'APD des collectivités territoriales vient en majorité de deux régions en France métropolitaine : l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes. Cela présente une certaine logique eu égard à la part prise par ces deux régions dans le PIB de la France.

Il faut noter toutefois l'effort particulier de certains territoires d'Outre-mer, la Guyane et la Réunion, en proportion de leur PIB. L'APD des Outre-mer est un vecteur d'intégration dans leur environnement régional.

En comparaison de l'année précédente et hors aide aux réfugiés, les flux de 2019 ont augmenté de 1,8 millions d'euros par rapport à 2018 (+ 3,6 %). On constate :

- Un maintien de l'APD déclarée par les régions autour de 16 millions d'euros (soit 31 % de l'APD) ;
- Une hausse de 193 468 euros (soit +2 %)

pour les conseils départementaux (20 % de l'APD), pouvant s'expliquer par une légère augmentation du nombre de répondants cette année (56 contre 50 depuis plusieurs années) ;

- Une hausse de 398 450 euros (soit +3 %) pour les groupements, intercommunalités et métropoles (24 % de l'APD), pouvant s'expliquer par l'augmentation des déclarants, comme chaque année depuis 2014. Le rôle à l'international semble évoluer très différemment selon le type de structures (syndicats et métropoles à séparer des autres catégories par exemple) ;
- Une hausse significative d'environ 1 million d'euros (soit +11 %) pour les villes de plus de 100 000 habitants (19% de l'APD) ;
- Un maintien à hauteur de 2,5 millions d'euros pour les villes de moins de 100 000 habitants (5 % de l'APD) malgré une augmentation considérable du nombre de déclarants en 2018 et 2019. Beaucoup déclarent une absence de dépense.

La montée en puissance des groupements

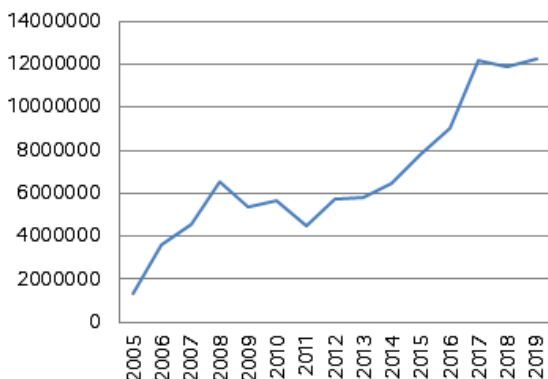
En à peine 10 ans, l'APD des groupements (hors aide aux réfugiés) a triplé et s'élève désormais à environ 12 millions chaque année depuis 2017. Elle représente désormais près du quart de l'APD contre 7 % en 2011 et 3 % en 2005. Ce phénomène s'explique par l'augmentation du nombre de déclarants, en grande partie due au mouvement d'intercommunalisation en France (vagues de 2011-2012 et 2015-2016)¹. En 2017, la totalité du territoire français est ainsi couvert par l'intercommunalité.

La hausse du poids des groupements dans l'APD a par ailleurs coïncidé avec une baisse de la part des conseils départementaux et régionaux entre 2015 et 2018, suite aux dernières élections régionales et départementales. Parmi les groupements, les syndicats sont les plus gros contributeurs à l'APD, juste avant les métropoles. En particulier, trois syndicats franciliens et la métropole du Grand Lyon constituent près de 80% de l'APD de la catégorie.

¹Source : <https://www.adcf.org/qu-est-ce-que-intercommunalite>

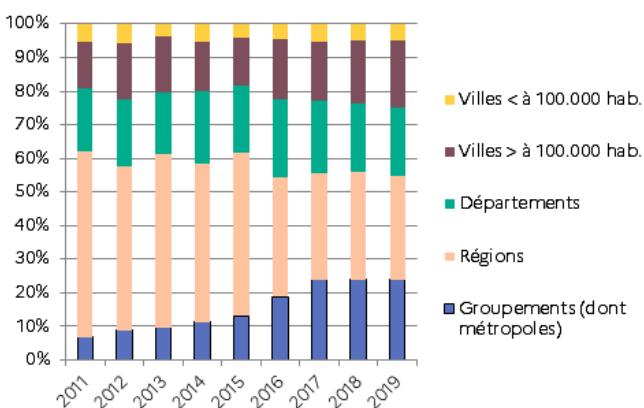
Quels acteurs ?

Graphique 1 : Évolution de l'APD des groupements de collectivités territoriales (hors aide aux réfugiés) depuis 2005



La taille et le degré de spécialisation de ces acteurs semblent constituer des atouts majeurs pour développer leur action internationale en direction des pays de l'APD. Le SIAAP (Service public de l'assainissement francilien), le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, et le Sycotom interviennent en particulier sur les secteurs du dispositif « 1% » grâce auquel les collectivités territoriales peuvent mobiliser leurs budgets eau, énergie ou déchets pour agir à l'international.

Graphique 2 : Évolution de la contribution des groupements de collectivités à l'APD des collectivités territoriales françaises (hors aide aux réfugiés) depuis 2011



(Voir Les secteurs du 1% en expansion au fil des ans, p.19).

Quels pays partenaires ?

La répartition de l'APD des collectivités territoriales par zone géographique (hors aide aux réfugiés) est la suivante :

- Afrique : 65 % ;
- Asie : 10 % ;
- Proche et Moyen-Orient : 8 % ;
- Amériques et Caraïbes : 6 % ;
- Europe : 6 % ;
- Pays en développement non spécifié : 5 %.

À l'intérieur de chaque zone géographique, l'aide se concentre sur quelques pays bénéficiaires :

- Afrique du Nord : Maroc, Tunisie et Mauritanie (86 % de l'APD de la zone) ;
- Afrique Orientale et Océan Indien : Madagascar, Comores et Rwanda (79 % de l'APD de la zone) ;
- Afrique subsaharienne : Sénégal, Burkina Faso, Mali, Bénin, Guinée et Togo (76 % de l'APD de la zone) ;
- Amérique du Nord, Centrale et Caraïbes : Haïti et Cuba (91% de l'APD de la zone) ;
- Amérique du Sud : Brésil, Equateur, Pérou et Colombie (79 % de l'APD de la zone) ;
- Asie : Cambodge, Philippines et Vietnam (64% de l'APD de la zone) ;
- Europe : Arménie, Géorgie et Serbie (43 % de l'APD de la zone) ;
- Proche et Moyen-Orient : Territoires palestiniens, Irak et Liban (83 % de l'APD de la zone).

Quelle part de l'APD des collectivités territoriales cible les pays prioritaires de l'aide française ?

19 pays ont été définis comme prioritaires de l'aide au développement de la France par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement qui s'est tenu le 8 février 2018. (Voir Tableau 19 : Liste des pays prioritaires de l'aide française établie en 2018, p.50).

L'APD des collectivités territoriales françaises dans

ces 19 pays, représente 24 165 990 euros, soit 47 % de l'APD bilatérale des collectivités territoriales françaises hors aide aux réfugiés. La répartition est cependant assez inégale entre les différents pays.

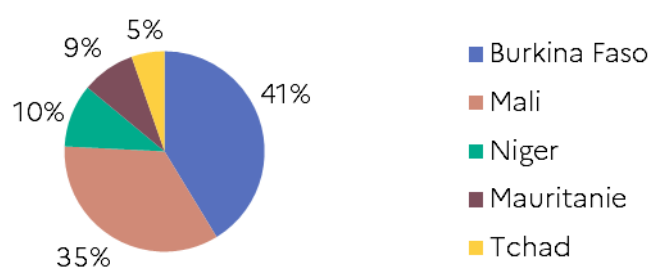
(Voir Bénéficiaires de l'APD bilatérale 2019 par zone géographique et par pays, p. 41).

L'effort d'aide des collectivités en direction du Sahel

L'engagement des collectivités territoriales françaises dans les cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) est particulièrement important. Ainsi, ces cinq pays représentent 17 % de l'APD 2019 bilatérale hors aide aux réfugiés, soit 8 549 894 euros. Cette APD se répartit comme suit entre les cinq pays :

- Burkina Faso : 3 528 885 euros,
- Mali : 2 951 343 euros,
- Niger : 873 563 euros,
- Mauritanie : 738 846 euros,
- Tchad : 457 257 euros.

Graphique 3 : Répartition de l'APD des collectivités territoriales françaises hors aide aux réfugiés dans les pays du Sahel (en %)



À titre de comparaison, l'APD des collectivités territoriales françaises dans la zone Sahel s'élevait respectivement à 6 671 436 euros en 2016, 9 005 505 euros en 2017 et 8 356 088 euros en 2018. Bien qu'elle n'ait pas retrouvé son niveau de 2017, l'APD au Sahel a légèrement augmenté entre 2018 et 2019 et reste élevée en dépit de la situation sécuritaire qui complique leurs interventions.

En revanche, le nombre des collectivités territoriales engagées sur cette région du monde

Quels pays partenaires ?

est en baisse : 98 collectivités françaises ont déclaré de l'APD en direction des pays du Sahel pour 2019 (8 conseils régionaux, 18 conseils départementaux, 19 groupements de collectivités et 54 villes), alors qu'elles étaient 121 en 2016.

Les 10 principales contributrices sont :

- le conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes : 955 800 euros,
- le conseil départemental de Seine-Maritime : 804 655 euros,
- Paris : 787 930 euros,
- le conseil départemental de l'Essonne : 522 167 euros,
- le Syndicat des eaux d'Île-de-France : 510 897 euros,
- le Grand Lyon : 482 935 euros,
- la communauté urbaine du Grand Reims : 408 210 euros,
- le conseil régional du Centre-Val de Loire : 324 798 euros,
- le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine : 302 997 euros,
- le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine : 281 827 euros.

La majorité de ces fonds prend la forme d'interventions de type projet (6 242 889 euros, soit 73 %) et de coopération technique et d'échanges d'expertise (1 430 930 euros, soit 17 %).

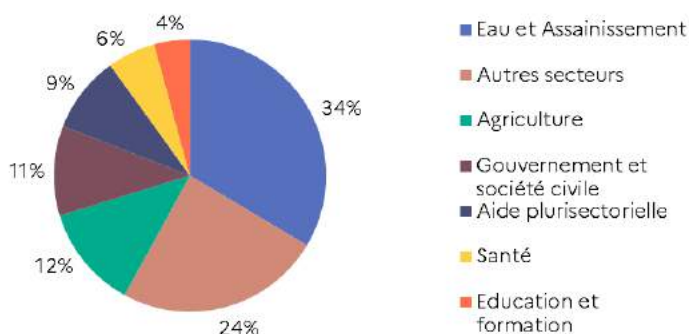
2 854 304 euros de cette aide, soit 33 %, transitent par les autorités locales des pays du Sahel, tandis que 4 787 324 euros, soit 56 %, par la société civile française ou sahélienne.

Les collectivités françaises sont particulièrement impliquées au Sahel dans les six secteurs suivants qui représentent au total 76 % de l'APD des collectivités territoriales au Sahel :

- eau et assainissement : 2 867 348 euros (34 %),
- agriculture : 1 048 707 euros (12 %),
- gouvernement et société civile : 911 859 euros (11 %),

- aide plurisectorielle : 779 183 euros (9 %),
- santé : 487 750 euros (6 %),
- éducation et formation : 363 935 euros (4 %).

Graphique 4 : Répartition de l'APD 2019 des collectivités territoriales françaises hors aide aux réfugiés par secteur dans les pays du Sahel (en %)



Par ailleurs, avec l'aide des marqueurs de l'OCDE, on peut déterminer l'impact transversal des dépenses d'APD des collectivités territoriales sur la zone Sahel en 2019 sur des thématiques clés pour le développement des pays du Sahel :

- 58 % des dépenses ont un impact majeur ou significatif sur l'égalité femmes-hommes ;
- 57 % des dépenses ont un impact majeur ou significatif sur le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques ;
- 40 % sur l'adaptation au changement climatique et 39 % sur l'atténuation des effets du changement climatique ;
- 38 % sur la lutte contre la désertification ;
- 35 % sur la nutrition.

Comment les collectivités territoriales contribuent-elles à l'APD ?

Il existe plusieurs types d'aides apportées par les collectivités territoriales aux pays éligibles à l'APD :

- **sur le territoire français**, l'aide aux réfugiés est de loin la plus importante en 2019 (70,5 M euros). Une part modeste est également consacrée à la sensibilisation au développement (2,5 M euros) et à l'accueil des étudiants étrangers (0,3 M euros).
- **à l'étranger**, elles financent en majorité des interventions de type projet (27,8 M euros) et des programmes de coopération technique (13,4 M euros). Le reste correspond aux frais administratifs qu'elles engagent pour ces actions (4,2 M euros), à l'aide humanitaire qu'elles déploient (1,4 M euros), et à l'argent qu'elles versent à des organisations de la société civile française (1,7 M euros) et à des institutions et fonds multilatéraux (0,2 M euros).

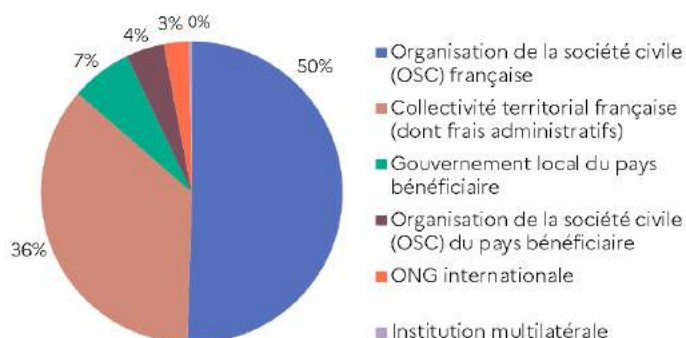
Ces aides passent par différents canaux. Les collectivités françaises peuvent directement dépenser leurs fonds propres ou en déléguer la gestion à d'autres organisations (un gouvernement local du pays bénéficiaire, une association française ou du pays bénéficiaire, une ONG internationale, une institution multilatérale).

En matière d'aide aux réfugiés, les collectivités françaises font appel à des organisations de la société civile (OSC) française pour 80% de leurs dépenses.

Hors aide aux réfugiés, les canaux de l'APD 2019 des collectivités territoriales françaises sont les suivants :

- 25 967 419 euros soit 50% sont confiés aux OSC françaises ;
- 18 472 409 euros soit 36% sont déployés directement par les collectivités françaises elles-mêmes ;
- 3 366 868 euros sont mis en œuvre par les gouvernements locaux du pays bénéficiaire ;
- 2 097 231 euros par des OSC du pays bénéficiaire ;
- 1 393 294 euros par des ONG internationales ;
- 152 400 euros sont versés à des fonds multilatéraux pour le développement.

Graphique 5 : Répartition par canaux d'acheminement de l'APD 2019 des collectivités territoriales françaises hors aide aux réfugiés



Il faut noter que les collectivités territoriales françaises ont réparti leurs fonds différemment selon le type d'aide concerné. L'aide humanitaire a été exclusivement gérée par les gouvernements locaux et OSC des pays bénéficiaires, ainsi que par les OSC françaises. Par ailleurs, les fonds dédiés à la sensibilisation au développement en France comme ceux consacrés aux interventions de type projet à l'étranger, ont été à 75% déployés par les OSC françaises.

L'évolution des bourses et frais d'accueil des étudiants étrangers

Les montants de l'APD 2019 des collectivités consacrés à l'accueil d'étudiants étrangers fluctuent beaucoup depuis la première fois qu'ils ont été comptabilisés en 2016. Ils ont varié sur les 4 années entre 47 321 euros (déclarés en 2018) et 496 946 euros (déclarés en 2017). Ces variations proviennent en grande partie des répondants, en particulier les conseils régionaux qui constituent les plus gros contributeurs de l'APD en soutien aux étudiants étrangers.

En 2019, les collectivités territoriales françaises ont participé à l'accueil d'étudiants étrangers à hauteur de 291 900 euros au total :

- le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine : 246 000 euros ;
- le conseil départemental de l'Oise : 35 000 euros ;
- les villes de Strasbourg et de Reims : 10 000 euros et 900 euros respectivement.

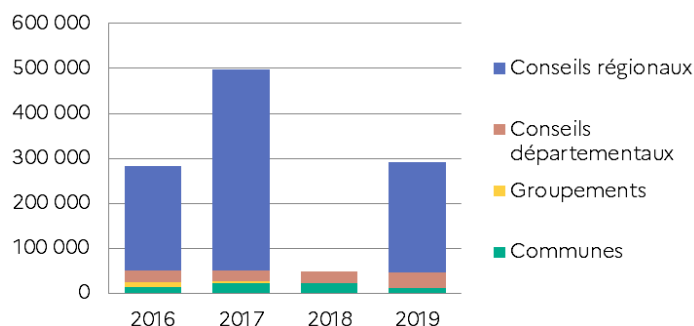
Comment les collectivités territoriales contribuent-elles à l'APD ?

L'aide des collectivités territoriales françaises en faveur des étudiants étrangers concerne en particulier :

- l'Afrique du Nord : 96 300 euros (répartis sur le Maroc, la Tunisie, l'Algérie et l'Égypte) ;
- l'Amérique latine et les Caraïbes : 60 150 euros (Brésil, Colombie, Cuba et Argentine) ;
- le Proche et Moyen-Orient : 47 000 euros (le Liban exclusivement) ;
- l'Asie : 30 000 euros (Inde et Vietnam) ;
- l'Afrique subsaharienne : 24 450 euros (Sénégal, Bénin et Cameroun) ;
- l'Afrique et l'Océan Indien : 18 000 euros (Madagascar) ;
- l'Europe : 6 000 euros (Ukraine) ;
- continent non spécifié : 10 000 euros.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères appelle l'attention des collectivités françaises sur l'importance de la déclaration de ces montants pour refléter leur effort consenti en direction des accueils d'étudiants étrangers comme faisant partie intégrante de l'aide publique au développement.

Graphique 6 : Contribution des différents échelons territoriaux à l'APD des collectivités territoriales consacrée aux bourses et autres frais d'études en France des étrangers entre 2016 et 2019



Ces données sont à relativiser car elles sont **sous-déclarées** par les collectivités territoriales dans leurs montants d'APD. On comptait 3 conseils régionaux ayant renseigné des frais d'accueil d'étudiants étrangers les deux premières années de déclaration contre un seul en 2019 et aucun en 2018.

L'étude conjointe du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de Campus France, réalisée dans le cadre de *l'Observatoire territorial de la mobilité internationale des étudiants et chercheurs*, indique que six régions ont proposé des bourses d'études aux étrangers pour l'année 2016, avec une enveloppe moyenne s'élevant à 209 000 euros par région.

Dans quels secteurs thématiques ?

D'un point de vue thématique, l'APD des collectivités territoriales est principalement fléchée sur les secteurs suivants (hors aide aux réfugiés et frais administratifs) :

- eau et assainissement : 12 865 463 euros soit 25 % ;
- agriculture : 5 091 643 euros soit 10 % ;
- éducation et formation : 3 904 754 euros ;
- gouvernement et société civile : 3 342 969 euros ;
- sensibilisation au développement en France et à l'étranger : 2 309 235 euros.

(Voir Répartition de l'APD 2019 des collectivités territoriales par secteur, p.30).

Quelle part de l'APD des collectivités territoriales cible les secteurs prioritaires de l'aide française ?

Le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) qui s'est réuni le 8 février 2018, a décidé de cinq thématiques prioritaires de l'aide au développement de la France : **le traitement des crises et fragilités, l'éducation, le climat, l'égalité femmes-hommes, et la santé**. Deux méthodes permettent d'appréhender la prise en compte de ces priorités dans les dépenses d'APD des collectivités : l'une sectorielle, l'autre transversale grâce aux marqueurs et au focus ODD.

Les dépenses d'APD des collectivités territoriales sont les plus importantes dans le secteur de l'éducation (3 904 754 euros), dans celui de la santé (1 966 595 euros) et de la protection de l'environnement (1 206 268 euros). Les cinq secteurs prioritaires concentrent au total **8 214 580 euros, soit 16% de l'APD** des collectivités territoriales hors réfugiés.

Toutefois, de nombreuses dépenses fléchées sur d'autres secteurs, ont un impact sur ces thématiques, **de manière transversale**.

Ainsi, grâce aux marqueurs, on peut noter que :

- 27 997 644 euros (soit 23% de l'APD totale des collectivités) ont un impact majeur ou significatif sur **l'égalité femmes-hommes** ;
- 23 729 215 euros (19% de l'APD totale des collectivités) ont un impact majeur ou significatif sur **le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques** ;
- 16 575 505 euros ont un impact majeur ou significatif sur **la lutte contre le changement climatique**, soit 14 % de l'APD des collectivités.

De la même façon, grâce au renseignement des ODD par les collectivités territoriales, on sait que :

- 3 075 667 euros ont pour objet principal l'ODD n°3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

Tendances de l'évolution depuis 2016 des secteurs de l'APD des collectivités territoriales (hors réfugiés et aide multilatérale)

On observe depuis 2016 la montée en puissance de certains secteurs dans lesquels se déploie l'APD des collectivités territoriales françaises :

- **l'eau et l'assainissement**, en première position depuis 2016, qui est passée de 10 millions d'euros en 2016 à **12,9 millions en 2019**, et représente désormais 25% de l'APD (hors réfugiés et hors aide multilatérale) contre 22% en 2016. (Voir Paragraphe sur les secteurs du 1% en expansion au fil des ans, p.19)
- **le développement et la gestion urbaine**, qui a enregistré cette année une hausse de 120% et s'élève en 2019 à **2 millions d'euros** contre 0,2 million en 2016. L'essor de ce secteur peut s'expliquer par l'investissement croissant dans la ville durable, actuellement au cœur de l'agenda mondial du développement.

Suite page suivante

Dans quels secteurs thématiques ?

- la sensibilisation au développement en France et à l'étranger ce qui, selon la définition du CAD de l'OCDE signifie « tout financement d'activités visant à accroître le soutien du public pour les efforts de coopération pour le développement et à rendre la population plus consciente des besoins et problèmes du développement ». L'APD (hors réfugiés et aide multilatérale) dédiée à ce secteur a augmenté de 54 % entre 2016 et 2019, atteignant cette année 2,3 millions d'euros contre 1,5 millions en 2016. Cette augmentation est sans doute liée en partie à la modification de la télédéclaration APD, incluant cette nouvelle catégorie à partir de la campagne de collecte des données 2016.

Au contraire, l'APD consacrée par les collectivités territoriales a diminué dans certains domaines :

- l'agriculture, qui a baissé de 8% entre 2016 et 2019 malgré la hausse de l'APD des collectivités ; elle s'élève cette année à 5,0 millions d'euros contre 5,6 millions en 2016. Pourtant, l'agro-écologie, la sécurité alimentaire, les filières agricoles en circuit-court sont des thèmes récurrents de coopération.
- les interventions d'urgence, qui sont passées de 1,3 millions d'euros à 0,6 millions en 2019, soit une baisse de 7 %.

Les secteurs du 1 % en expansion au fil des ans

Le dispositif du 1 % est un mécanisme créé en 2005 pour inciter les collectivités territoriales à développer leur action extérieure dans un domaine précis dont elles ont la compétence.

La loi Oudin-Santini de 2005 permet ainsi aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale de financer, sur le budget des services publics de l'eau et de l'assainissement, des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de solidarité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Le plafond des dépenses est fixé à 1 % des ressources affectées jusqu'ici à ces services.

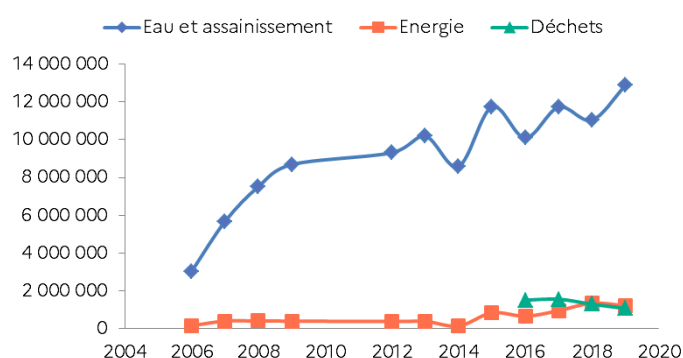
Le principe du 1 % a ensuite été décliné à deux autres secteurs : la distribution publique

d'électricité et de gaz par l'amendement Pintat de 2006, et la collecte et le traitement des déchets des ménages par la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et solidarité internationale du 7 juillet 2014.

L'APD bilatérale hors réfugiés des collectivités a cependant évolué différemment dans les trois secteurs du 1 % :

- en matière d'eau et assainissement, les montants déclarés se sont multipliés par quatre depuis l'existence du dispositif, passant de 3 millions d'euros en 2006 à 12,9 millions d'euros en 2019. Ce secteur qui constituait 5 % de l'APD des collectivités représente cette année 25 % de leur APD (aide bilatérale hors réfugiés).
- dans le domaine de l'énergie : les montants, bien que plus modestes, ont été multipliés par 6, passant de 0,16 millions d'euros à 1,2 million d'euros en 2019. Le secteur pèse désormais 3 % de l'APD hors réfugiés et aide multilatérale, contre moins de 1 % en 2006.
- dans le domaine des déchets, en revanche, l'APD bilatérale hors réfugiés des collectivités a diminué de 30 % depuis la première fois qu'elle a été comptabilisée en 2016, pour s'établir à environ 1 million d'euros en 2019 (contre 1,5 millions trois ans avant).

Graphique 7 : Évolution de l'APD bilatérale des collectivités territoriales dans les secteurs du 1% depuis 2004



Il y a plusieurs raisons à ces différences. Le secteur de l'eau et de l'assainissement est, historiquement, le plus élevé de l'APD des collectivités territoriales françaises. L'ancienneté du « 1 % eau » et relativement celle du « 1 % énergie », peuvent aussi expliquer que le secteur des déchets concentre moins l'APD des collectivités.

Dans quels secteurs thématiques ?

Des réseaux spécialisés sur les secteurs du 1 % facilitent d'ailleurs l'amélioration de la connaissance de ces dispositifs, et leur utilisation par les collectivités. C'est le cas du programme solidarité Eau (pS-Eau), de l'association AMORCE pour les déchets, et d'Électriciens sans frontières pour l'énergie. Les organismes prenant en charge ces trois « 1 % » soulignent la complémentarité des projets mis en œuvre dans ces différents secteurs et agissent de concert.

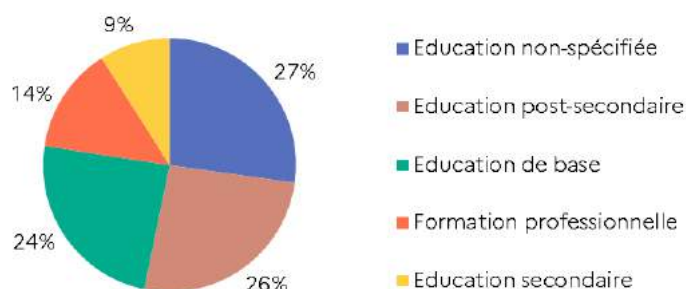
L'APD 2019 des collectivités territoriales dans le secteur de l'éducation et de la formation

Le secteur de l'éducation et de la formation est une des priorités de l'aide publique au développement de la France définies lors du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018. Les collectivités territoriales françaises jouent un rôle dans ce secteur, avec 3 904 754 euros de leur APD 2019 dédiés à l'éducation et à la formation. Ce secteur est le 5^e plus important et représente 7,6 % de leur APD totale hors aide aux réfugiés et aide multilatérale.

De manière plus fine, l'APD 2019 des collectivités territoriales dans le secteur éducation et formation se répartit comme suit :

- éducation post-secondaire : 1 015 641 euros,
- éducation de base : 943 997 euros,
- formation professionnelle : 529 852 euros,
- éducation secondaire : 352 500 euros,
- éducation non spécifiée (équipements scolaires, formation des enseignants, politiques de l'éducation et gestion administrative) : 1 062 764 euros.

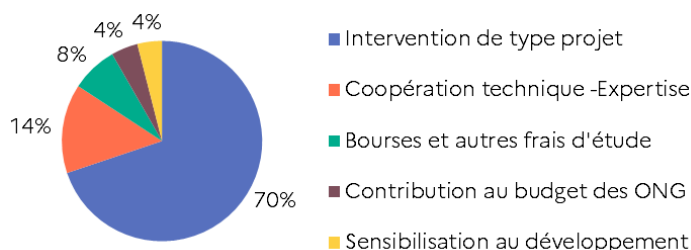
Graphique 8 : Répartition par sous-secteur de l'APD 2019 des collectivités territoriales dans le secteur éducation et formation (en %)



Cette aide en faveur de l'éducation et de la formation est, en grande majorité, de l'intervention de type-projet (2 726 611 euros), ainsi que, de la coopération technique (563 009 euros) (voir graphique 4). Les bourses versées par les collectivités territoriales à des étudiants étrangers des pays éligibles à l'APD venant étudier en France atteignent 291 900 euros en 2019, contre 47 321 euros en 2018.

Par ailleurs, une grande majorité de cette aide transite par la société civile française et du pays partenaire (2 484 601 euros, soit 64 %) et par les autorités locales étrangères (884 872 euros, soit 23 %).

Graphique 9 : Répartition par type d'aide de l'APD 2019 des collectivités territoriales dans le secteur éducation et formation (en %)



Au total, ce sont 86 collectivités territoriales françaises (13 conseils régionaux, 20 conseils départementaux, 6 groupements de collectivités et 47 villes) qui ont déclaré de l'APD dans le domaine de l'éducation et de la formation. Les 10 principales collectivités donatrices sont :

- le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : 425 200 euros,
- le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine : 352 379 euros,

Dans quels secteurs thématiques ?

- le conseil régional d'Île-de-France : 339 634 euros,
- le conseil régional d'Occitanie : 281 256 euros
- le conseil régional de Grand Est : 171 766 euros,
- ce conseil régional de Provence Alpes Côte-d'Azur : 155 662 euros,
- le conseil régional de la Réunion : 140 000 euros
- la ville de La Valla en Gier : 130 835 euros,
- le conseil régional de Bretagne : 122 063 euros,
- la ville de Paris : 117 930 euros.

L'Afrique est le principal bénéficiaire de cette aide en faveur de l'éducation et de la formation, avec une APD des collectivités territoriales de 2 242 689 euros (soit 57 %), suivi par le Proche et le Moyen-Orient (571 146 euros, soit 15 %) et l'Europe (469 311 euros, soit 12 %). Les 10 principaux pays bénéficiaires sont les suivants :

- Sénégal : 539 484 euros,
- Maroc : 465 082 euros,
- Madagascar : 285 625 euros,
- Irak : 227 044 euros,
- Burkina Faso : 188 605 euros,
- Haïti : 149 177 euros,
- Arménie : 147 545 euros,
- Liban : 138 453 euros,
- Territoires Palestiniens : 100 424 euros,
- Mali : 98 264 euros.

Graphique 10 : Répartition par continent de l'APD 2019 des collectivités territoriales dans le secteur éducation et formation (en %)



On peut également noter que l'approche transversale égalité femmes-hommes est prise en compte puisque 2 351 837 euros, soit 60 % de l'APD des collectivités territoriales dans le secteur de l'éducation et de la formation, ont un impact majeur ou significatif sur l'égalité femmes-hommes.

Enfin, il convient également de mentionner l'implication des collectivités territoriales en matière d'éducation et de formation dans les secteurs de la protection de l'environnement et de la santé. En effet, l'APD des collectivités territoriales françaises en faveur de l'éducation et la formation environnementales s'élève à 491 138 euros (soit 41 % de leur APD dans le secteur de la protection de l'environnement) et celle dédiée à l'éducation et la formation sanitaires et médicales à 218 838 euros (soit 11 % de leur APD dans le secteur de la santé).

ANNEXES

Répartition de l'APD par niveau de collectivité territoriale	page 25
Répartition de l'APD 2019 par type d'aide et par canal d'acheminement	page 28
Répartition de l'APD 2019 par secteur	page 30
Répartition de l'APD 2019 par collectivité territoriale	page 33
Bénéficiaires de l'APD bilatérale 2019 par zone géographique et par pays	page 41
Répartition de l'APD 2019 par marqueur de l'OCDE	page 47
Répartition de l'APD 2019 par objectif de développement durable (ODD)	page 48
Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD (2018, 2019 et 2020)	page 49
Liste des pays prioritaires de l'aide française du CICID 2018 (Comité interministériel de la coopération internationale et du développement)	page 50
Table des tableaux et des graphiques	page 51

Répartition de l'APD par niveau de collectivité territoriale

Tableau 1 : Nombre de collectivités territoriales ayant déclaré leur APD (2005-2019)

	Conseils régionaux	Conseils départementaux	Groupements (dont métropoles)	Villes	Total collectivités
2019	14	56	110	860	1040
2018	12	51	77	330	470
2017	14	52	88	328	482
2016	14	54	65	240	373
2015	23	63	51	232	375
2014	24	50	44	155	273
2013	22	39	32	143	236
2012	21	50	45	147	263
2011	22	43	31	100	196
2010	19	46	56	265	386
2009	19	44	49	223	335
2008	22	58	56	357	493
2007	15	45	40	171	271
2006	21	51	35	184	291
2005	18	67	46	545	676

Tableau 2 : Montants de l'APD déclarés par année (2005-2019)

Année de déclaration	Montants déclarés de l'APD (hors aide aux réfugiés)		Montants déclarés de l'APD (y compris aide aux réfugiés)
	Montant en euros	Tendance par rapport à l'année précédente	
2019	51,4 M euros	+ 3,6 %	121,9 M euros
2018	49,7 M euros	- 1,8 %	116,1 M euros
2017	50,6 M euros	+ 5,4 %	100,6 M euros
2016	48 M euros	- 19,5 %	82,9 M euros
2015	59,6 M euros	+ 4,3 %	
2014	57,1 M euros	- 5,1 %	
2013	60,2 M euros	- 7,5 %	
2012	65,1 M euros	- 1,2 %	
2011	65,9 M euros	- 2,3 %	
2010	67,5 M euros	- 3,5 %	
2009	70 M euros	- 2,7 %	
2008	72 M euros	+ 16 %	
2007	62 M euros	+ 8,7 %	
2006	57 M euros	+ 25 %	
2005	45,5 M euros	-	

Répartition de l'APD par niveau de collectivité territoriale

Graphique 11 : Courbe d'évolution de l'APD par niveau de collectivité territoriale depuis 2005 (en euros et hors aide aux réfugiés)

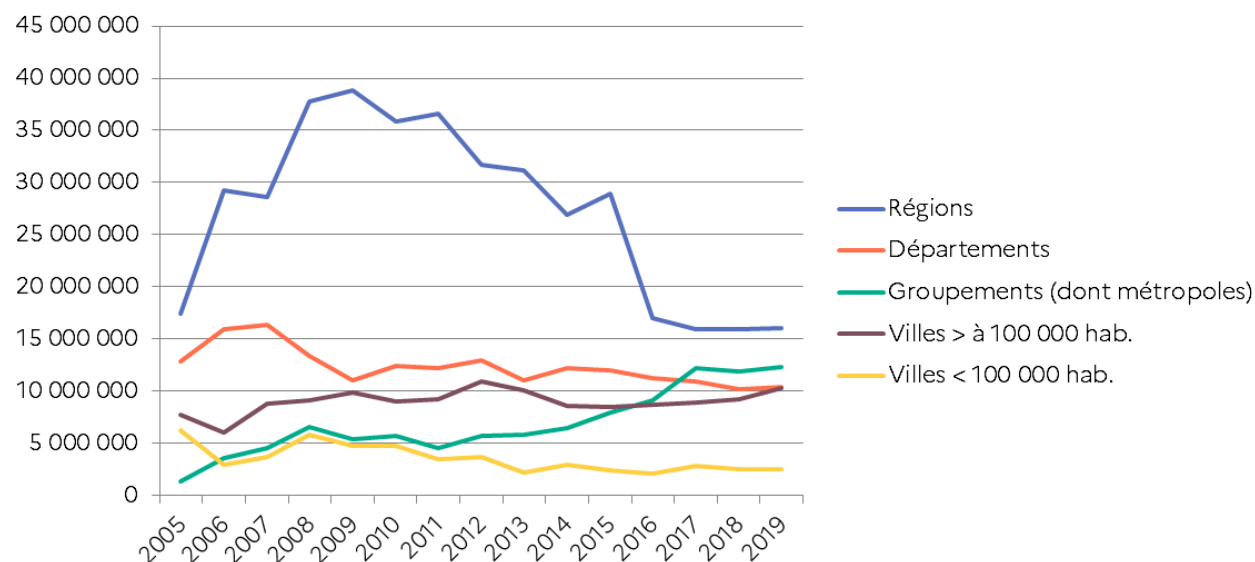
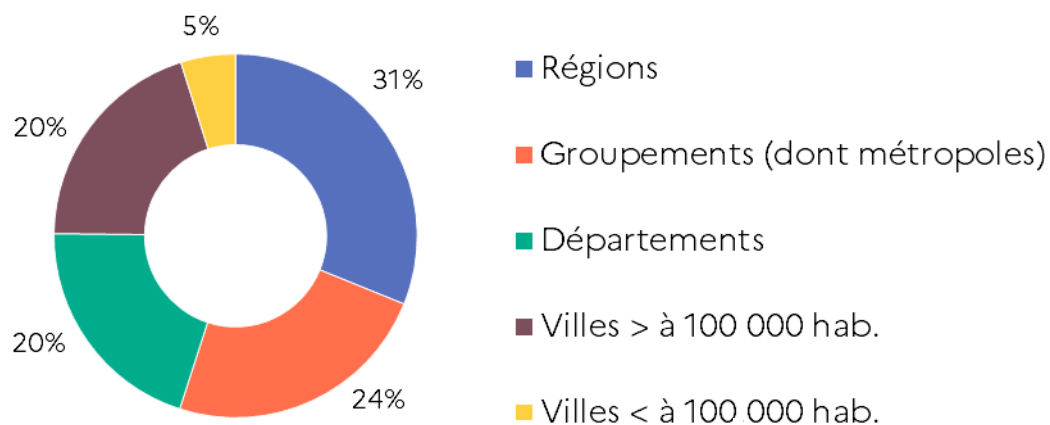


Tableau 3 : Répartition des dépenses d'APD par niveau de collectivité territoriale (2005-2019, en euros et hors aide aux réfugiés)

Année	Régions	Départements	Groupements (dont métropoles)	Villes > à 100 000 hab.	Villes < à 100 000 hab.	Total
2006	29 288 036	15 916 250	3 581 116	6 025 092	2 874 021	57 684 515
2007	28 650 002	16 322 308	4 561 261	8 804 382	3 671 326	62 009 279
2008	37 790 852	13 322 509	6 519 557	9 140 473	5 747 463	72 520 854
2009	38 834 270	11 004 030	5 397 636	9 827 623	4 727 693	69 791 252
2010	35 870 019	12 415 758	5 636 320	9 043 429	4 678 508	67 644 092
2011	36 588 019	12 196 750	4 472 848	9 251 742	3 431 764	65 941 123
2012	31 636 987	12 947 593	5 720 351	10 950 182	3 691 593	65 108 406
2013	31 164 617 (52 %)	11 027 095 (18 %)	5 837 933 (10 %)	10 016 463 (16,5 %)	2 156 925 (3,5 %)	60 203 033
2014	26 891 754 (47,1 %)	12 218 543 (21,3 %)	6 472 719 (11,3 %)	8 575 732 (15,1 %)	2 945 068 (5,2 %)	57 103 816
2015	28 880 526 (48,7 %)	11 929 992 (20 %)	7 874 674 (12,2 %)	8 502 136 (14,3 %)	2 369 671 (4 %)	59 556 999
2016	16 952 172 (35 %)	11 180 243 (23 %)	9 054 993 (19 %)	8 720 206 (18 %)	2 088 074 (5 %)	47 995 688
2017	15 884 171 (31 %)	10 952 962 (22 %)	12 155 438 (24 %)	8 842 756 (18 %)	2 757 307 (5 %)	50 592 634
2018	15 875 205 (32 %)	10 214 741 (21 %)	11 876 800 (24 %)	9 224 132 (19 %)	2 486 038 (5 %)	49 676 916
2019	16 009 815 (31 %)	10 408 209 (20 %)	12 275 250 (24 %)	10 249 297 (19 %)	2 507 050 (5 %)	51 449 621

Répartition de l'APD par niveau de collectivité territoriale

Graphique 12 : Répartition du volume de l'APD 2019 par niveau de collectivité territoriale (en % et hors aide aux réfugiés)



Répartition de l'APD 2019 par type d'aide et par canal d'acheminement

Graphique 13 : Répartition de l'APD 2019 par type d'aide (en euros)

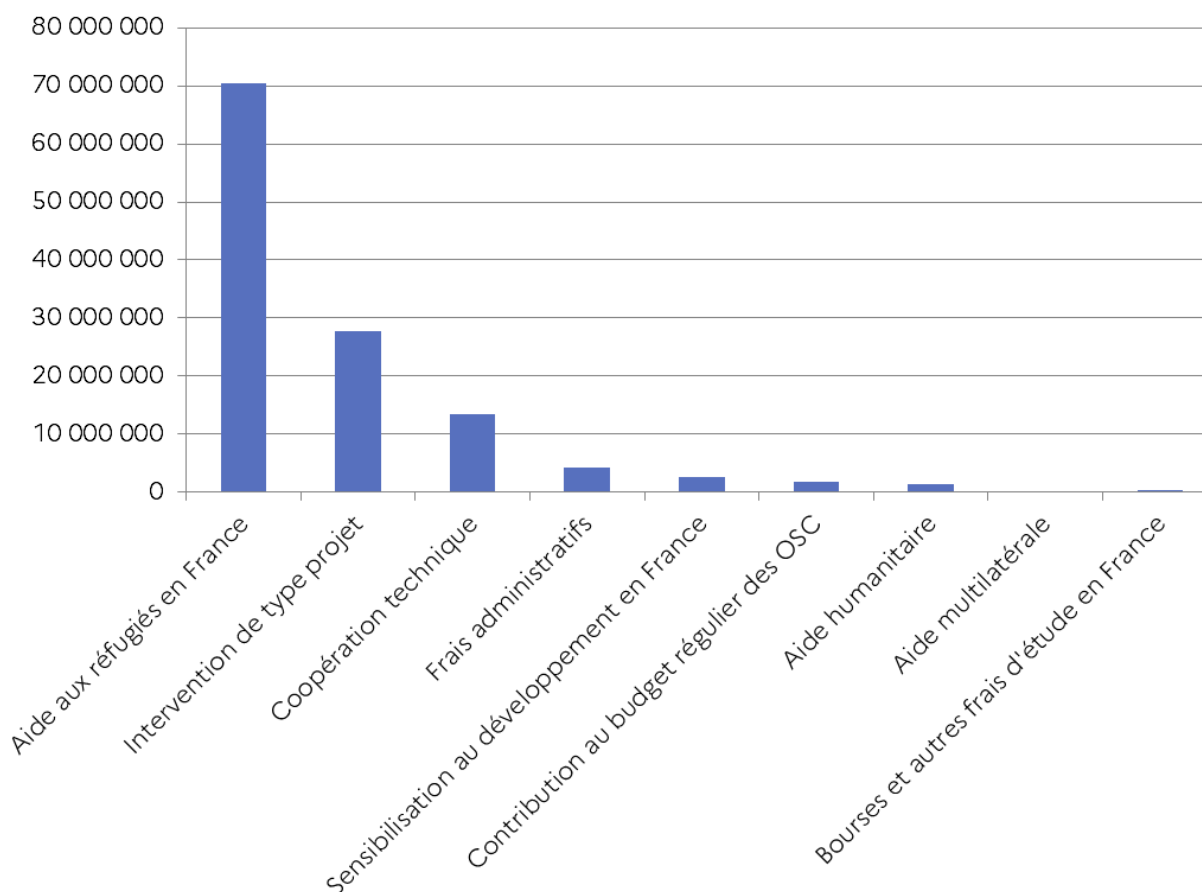


Tableau 4 : Répartition de l'APD 2019 par type d'aide (en euros)

Aide aux réfugiés en France	70 447 582
Intervention de type projet	27 811 768
Coopération technique	13 360 047
Frais administratifs	4 212 881
Sensibilisation au développement en France	2 520 283
Contribution au budget régulier des organisations de la société civile (OSC)	1 748 067
Aide humanitaire	1 352 275
Bourses et autres frais d'étude en France	291 900
TOTAL BILATÉRAL	121 744 803
Contributions à des programmes ou fonds à objectif spécifique gérés par des institutions multilatérales	149 500
Contribution aux budgets réguliers des institutions multilatérales	2 900
TOTAL MULTILATÉRAL	152 400
TOTAL APD 2019	121 897 203

Répartition de l'APD 2019 par type d'aide et par canal d'acheminement

Graphique 14 : Répartition de l'APD 2019 par canal d'acheminement (en euros)

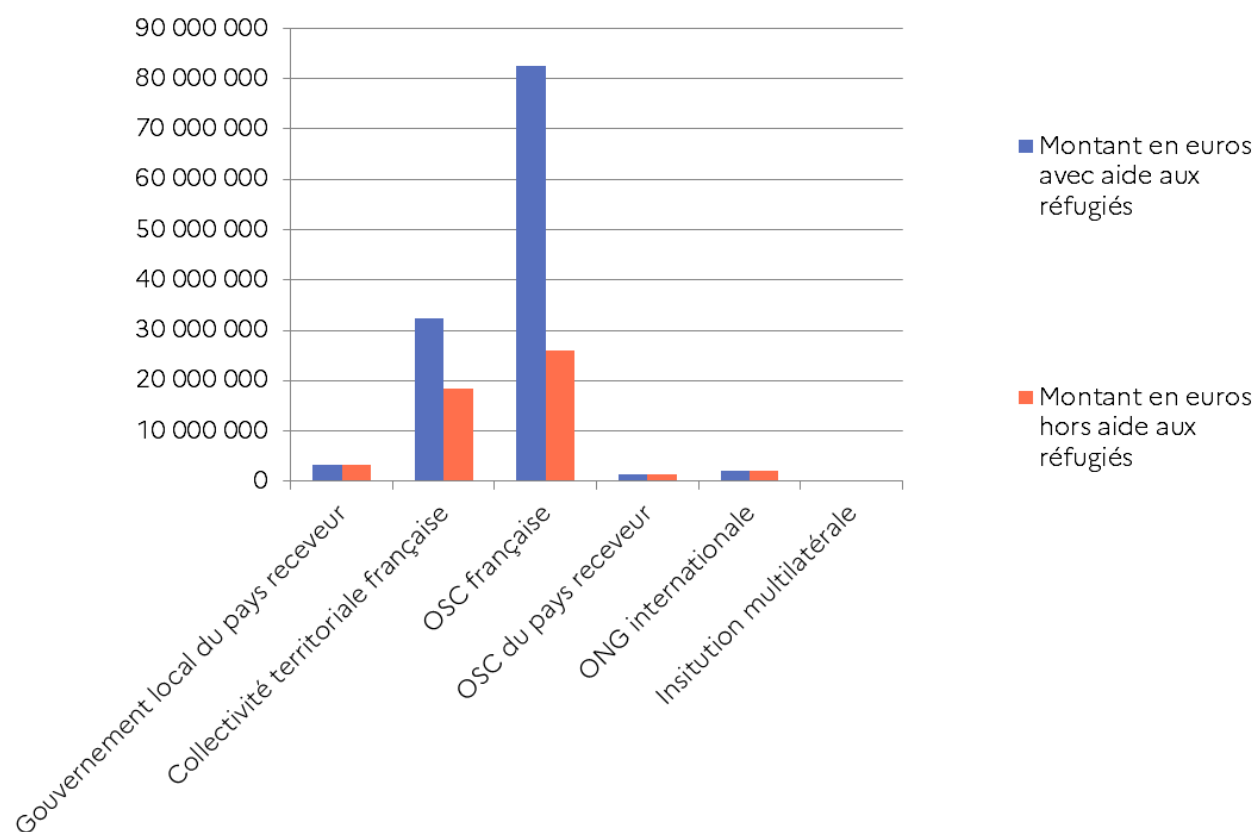
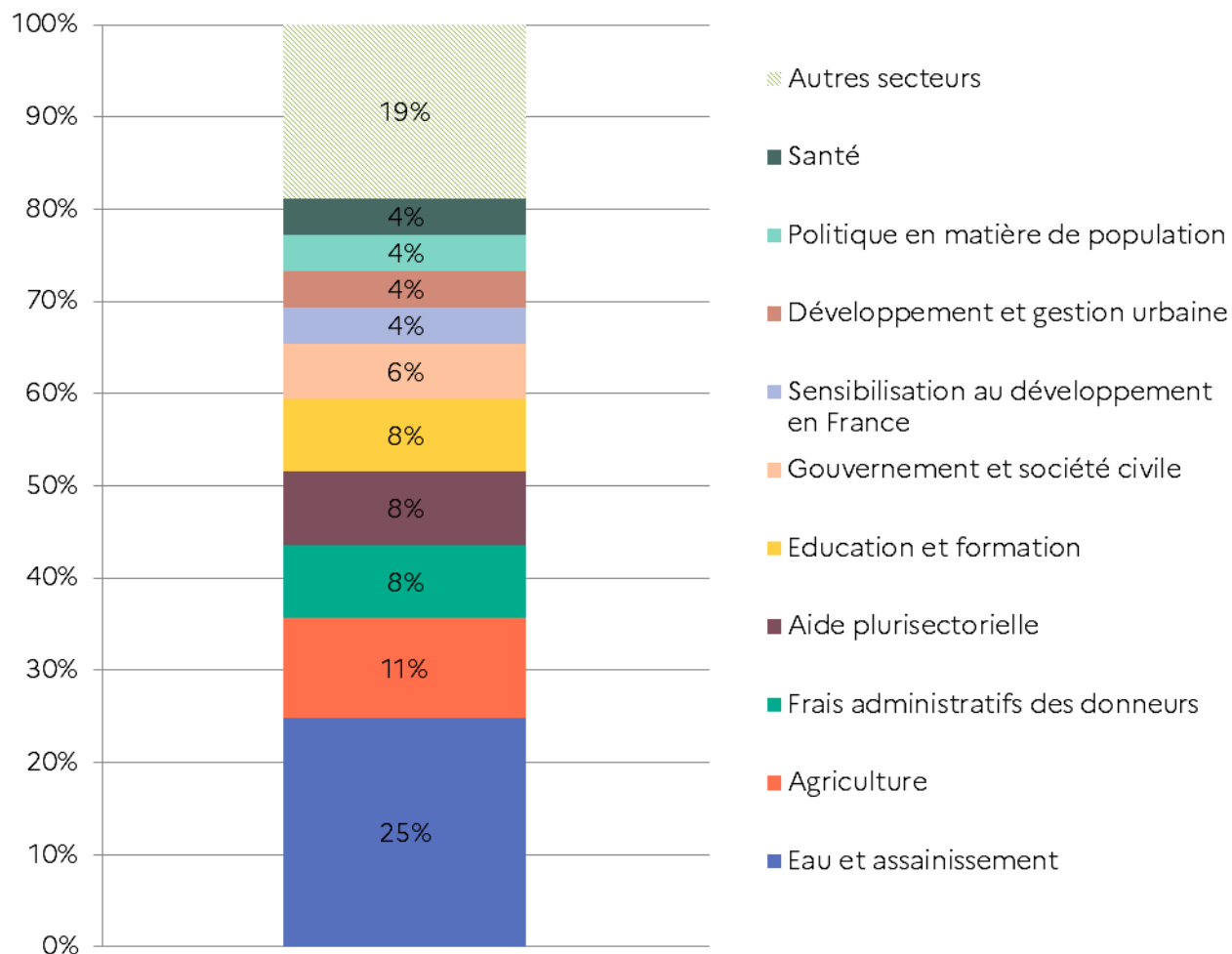


Tableau 5 : Répartition de l'APD 2019 par canal d'acheminement (en euros)

Canal d'acheminement de l'APD 2019 des collectivités territoriales	Montant en euros avec aide aux réfugiés	Montant en euros hors aide aux réfugiés
Organisation de la société civile (OSC) française	82 446 147	25 967 419
Collectivité territoriale française (dont frais administratifs)	32 441 263	18 472 409
Gouvernement local du pays bénéficiaire	3 366 868	3 366 868
ONG internationale	1 393 294	1 393 294
Organisation de la société civile (OSC) du pays bénéficiaire	2 097 231	2 097 231
Institution multilatérale	152 400	152 400
TOTAL APD 2019	121 897 203	51 449 621

Répartition de l'APD 2019 par secteur

Graphique 15 : Répartition de l'APD 2019 par secteur (en euros et hors aide aux réfugiés)



Répartition de l'APD 2019 par secteur

Tableau 6 : Répartition de l'APD 2019 par secteur
(en euros, hors aide aux réfugiés et aide multilatérale)

Eau et assainissement	12 865 463
Agriculture	5 091 643
Frais administratifs	4 020 363
Aide plurisectorielle	3 935 467
Éducation et formation	3 904 754
Gouvernement et société civile	3 186 219
Sensibilisation au développement en France et à l'étranger	2 309 235
Développement et gestion urbaine	1 990 361
Politique en matière de population/santé/fertilité	1 969 719
Santé	1 966 595
Énergie, production, distribution	1 224 380
Protection de l'environnement	1 206 268
Autre/Non spécifié	1 117 626
Gestion des déchets	1 080 671
Culture et loisirs	872 799
Aide à la reconstruction et à la réhabilitation	721 012
Soutien budgétaire général	730 608
Entreprises, industries et artisanat	693 250
Intervention d'urgence	576 913
Tourisme	490 857
Prévention et règlement des conflits, paix et sécurité	310 600
Infrastructure et services sociaux divers	253 556
Aide alimentaire à des fins de développement	197 445
Égalité femmes-hommes*	156 750
Construction/politique de la construction et gestion administrative	114 420
Pêche	113 264
Sylviculture	110 415
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	92 700
Développement rural	61 600
Communication, nouvelles technologies et médias	52 630
Transports et entreposage	24 238
Politique commerciale et réglementations et ajustements liés au commerce	7 800
TOTAL APD 2019 (hors aide aux réfugiés et aide multilatérale)	51 297 221

Répartition de l'APD 2019 par secteur

Tableau 7 : Tendances de la répartition de l'APD 2016-2019 pour les 10 secteurs prioritaires (en millions d'euros et hors aide aux réfugiés)

	2019		2018		2017		2016	
1	Eau et assainissement	12,8	Eau et assainissement	11,0	Eau et assainissement	11,7	Eau et assainissement	10,1
2	Agriculture	5,1	Agriculture	5,4	Agriculture	5,2	Agriculture	6,6
3	Frais administratifs des donneurs	4,0	Frais administratifs des donneurs	4,1	Frais administratifs des donneurs	4,1	Aide plurisectorielle	4,7
4	Aide plurisectorielle	4,0	Gouvernement et société civile	4,0	Aide plurisectorielle	3,9	Éducation et formation	3,7
5	Éducation et formation	3,9	Éducation et formation	3,9	Éducation et formation	3,8	Frais administratifs des donneurs	3,7
6	Gouvernement et société civile	3,2	Aide plurisectorielle	3,5	Gouvernement et société civile	2,8	Gouvernement et société civile	2,7
7	Sensibilisation au développement en France	2,3	Sensibilisation au développement en France	2,8	Sensibilisation au développement en France	2,5	Politique en matière de population/santé/fertilité	1,9
8	Développement et gestion urbaine	2,0	Politique en matière de population/santé/fertilité	2,0	Politique en matière de population/santé/fertilité	1,9	Culture et loisirs	1,8
9	Politique en matière de population/santé/fertilité	2,0	Santé	1,6	Santé	1,9	Gestion des déchets	1,5
10	Santé	2,0	Autre/Non spécifié	1,6	Gestion des déchets	1,6	Sensibilisation au développement en France	1,5
	APD 2019 totale (hors réfugiés)	51,4	APD 2018 totale (hors réfugiés)	49,7	APD 2017 totale (hors réfugiés)	50,6	APD 2016 totale (hors réfugiés)	48,0

Répartition de l'APD 2019 par collectivité territoriale

Ne figure pas dans ces tableaux les collectivités territoriales ayant déclaré un montant d'APD égal à 0.

Tableau 8 : Répartition de l'APD 2019 par conseil régional
(en euros et hors aide aux réfugiés)

Conseils régionaux	Déclaration APD 2019 en euros et hors aide aux réfugiés
Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes	3 284 240
Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine	2 131 388
Conseil régional d'Île-de-France	1 508 682
Conseil régional de Grand Est	1 466 203
Conseil régional de l'Occitanie	1 357 506
Conseil régional de la Réunion	1 079 213
Conseil régional de Provence Alpes-Côte d'Azur	869 512
Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté	867 838
Conseil régional du Centre-Val de Loire	800 501
Conseil régional de Hauts-de-France	755 492
Conseil régional de Normandie	753 598
Conseil régional de Bretagne	662 712
Collectivité territoriale de Guyane	472 930
TOTAL	16 009 815

Répartition de l'APD 2019 par collectivité territoriale

Ne figure pas dans ces tableaux les collectivités territoriales ayant déclaré un montant d'APD égal à 0.

**Tableau 9 : Répartition de l'APD 2019 par conseil départemental
(en euros et hors aide aux réfugiés)**

Conseils départementaux	Déclaration APD 2019 en euros et hors aide aux réfugiés
Conseil départemental des Hauts-de-Seine	2 284 085
Conseil départemental de Seine-Maritime	880 916
Conseil départemental de la Réunion	831 000
Conseil départemental du Val-de-Marne	789 674
Conseil départemental de Loire-Atlantique	631 581
Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine	604 226
Conseil départemental de l'Essonne	599 086
Conseil départemental de la Savoie	491 000
Conseil départemental de l'Isère	479 811
Conseil départemental de la Charente-Maritime	350 000
Conseil départemental du Finistère	333 441
Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	317 859
Conseil départemental de l'Aude	313 500
Conseil départemental de l'Ardèche	234 907
Conseil départemental du Pas-de-Calais	160 000
Conseil départemental de la Vienne	149 000
Conseil départemental de l'Hérault	137 100
Conseil départemental de Meurthe-Et-Moselle	134 134
Conseil départemental de Gironde	119 510
Conseil départemental de l'Allier	83 157
Conseil départemental de Vendée	79 314
Conseil départemental du Territoire de Belfort	63 500
Conseil départemental des Pyrénées-Orientales	55 815
Conseil départemental de la Drôme	50 000
Conseil départemental de l'Oise	45 000
Conseil départemental du Haut-Rhin	41 400
Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques	40 000
Conseil départemental de la Haute-Saône	24 307
Conseil départemental du Jura	22 000
Conseil départemental de la Lozère	18 907
Conseil départemental de Dordogne	17 479
Conseil départemental du Loiret	13 000
Conseil départemental du Calvados	6 500
Conseil départemental de la Loire	5 600
Conseil départemental du Gers	1 400
TOTAL	10 408 209

Répartition de l'APD 2019 par collectivité territoriale

Ne figure pas dans ces tableaux les collectivités territoriales ayant déclaré un montant d'APD égal à 0.

**Tableau 10 : Répartition de l'APD 2019 par groupements
(en euros et hors aide aux réfugiés)**

Établissements publics de coopération intercommunale	Déclaration APD 2019 en euros et hors aide aux réfugiés
Service public de l'assainissement francilien (SIAAP)	4 291 952
Syndicat des eaux d'Île-de-France	2 558 012
Grand Lyon	1 949 058
Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères (Syctom)	644 000
Communauté urbaine de Nantes/Nantes Métropole	548 429
Communauté urbaine du Grand Reims	408 210
Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral	253 196
Bordeaux Métropole	185 282
Communauté d'agglomération de la Rochelle	184 296
Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud	158 000
Grand Poitiers	136 865
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	135 000
Brest métropole	81 674
Métropole du Grand Nancy	71 480
Syndicat mixte de Production d'Eau Fensch-Lorraine	69 512
Eau du Bassin rennais	67 552
Communauté urbaine de Strasbourg	61 324
Communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain (Sicoval)	53 472
Syndicat intercommunal Eau et Assainissement de Fontoy-Vallé de la Fensch	47 989
Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée	43 000
Communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole	36 000
Grand Belfort Communauté d'agglomération	31 360
Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole	28 000
Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud	24 298
Communauté de communes Faucigny Glières	20 660
Syndicat Eaux de Vienne	19 500
Syndicat de l'eau du Dunkerquois	17 000
Communauté de communes Vallée de l'Hérault	17 000
Communauté de communes Sud Roussillon	15 900
Communauté d'agglomération Lannion Trégor	15 600
Syndicat intercommunal de l'eau potable de l'agglomération cannoise (SICASIL)	15 000
Communauté de communes du Pays Houdanais	13 210
Syndicat mixte des Eaux du Breuchin	10 000
Limoges Métropole	9 651
Communauté de communes de Concarneau Cornouaille	8 161

Répartition de l'APD 2019 par collectivité territoriale

Ne figure pas dans ces tableaux les collectivités territoriales ayant déclaré un montant d'APD égal à 0.

Suite du tableau 10 : Répartition de l'APD 2019 par groupements
(en euros et hors aide aux réfugiés)

Communauté de communes de Sélestat et environs	6 857
SMICTOM d'Alsace centrale	5 600
Communauté de communes de Plabennec et des Abers	5 000
Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM)	5 000
Syndicat des eaux du centre ouest	4 000
SYDED 87	4 000
Entente Interdépartementale des Causse et des Cévennes	3 250
Syndicat d'eau de Lezay	3 000
Syndicat intercommunal des eaux de la Forêt de Paimpont	3 000
Communauté d'Agglomération d'Epinal	2 400
Syndicat des Eaux de Pont An Ilis	2 000
Communauté urbaine Angers Loire métropole	1 500
TOTAL	12 275 250

Répartition de l'APD 2019 par collectivité territoriale

Ne figure pas dans ces tableaux les collectivités territoriales ayant déclaré un montant d'APD égal à 0.

Tableau 11 : Répartition de l'APD 2019 par communes de plus de 100 000 habitants
(en euros et hors aide aux réfugiés)

Communes > à 100 000 habitants	Déclaration APD 2019 en euros et hors aide aux réfugiés
Paris	6 707 300
Toulouse	842 379
Nantes	389 410
Rennes	331 399
Grenoble	292 036
Marseille	240 130
Lille	230 993
Besançon	191 000
Montreuil-Sous-Bois	190 199
Angers	170 881
Saint-Etienne	141 625
Strasbourg	137 890
Nice	94 268
Bordeaux	84 365
Orléans	50 735
Clermont-Ferrand	40 735
Brest	27 412
Aix-en-Provence	26 590
Dijon	26 350
Le Havre	13 500
Reims	10 900
Nanterre	5 500
Limoges	3 700
TOTAL	10 249 297

Répartition de l'APD 2019 par collectivité territoriale

Ne figure pas dans ces tableaux les collectivités territoriales ayant déclaré un montant d'APD égal à 0.

Tableau 12 : Répartition de l'APD 2019 par communes de moins de 100 000 habitants
(en euros et hors aide aux réfugiés)

Communes < à 100 000 habitants	Déclaration APD 2019 en euros et hors aide aux réfugiés
Saint Arnoult en Yvelines	266 351
Mantes la Jolie	176 872
Suresnes	172 171
Cergy	138 587
Fontenay sous Bois	133 886
La Valla en Gier	131 665
Auch	110 100
Allonnes	100 777
Châtellerault	94 000
Mulhouse	82 252
Guyancourt	74 183
Vienne	71 270
Chambéry	68 000
Poitiers	46 325
Issy-les-Moulineaux	45 900
Le Soler	40 800
Chevilly Larue	38 837
Savigny le Temple	35 850
Gentilly	35 367
Septemes les Vallons	33 552
Saint-Brieuc	31 163
Firminy	29 893
Laval	26 000
Villeneuve la Garenne	21 500
Bouguenais	20 040
La Talaudière	19 500
Agen	19 231
Dreux	19 100
Saint-Dié-des-Vosges	18 860
Pont-l'Abbé-d'Arnoult	17 984
Marseillan	17 900
Annecy	17 000
Thionville	16 800
Ribeauville	16 800
Malakoff	15 461
Ramonville Saint Agne	15 000
Cannes	15 000
La Chapelle-Sur-Erdre	14 840

Répartition de l'APD 2019 par collectivité territoriale

Ne figure pas dans ces tableaux les collectivités territoriales ayant déclaré un montant d'APD égal à 0.

Suite du tableau 12 : Répartition de l'APD 2019 par communes de moins de 100 000 habitants
(en euros et hors aide aux réfugiés)

Crolles	14 682
La Rochette	14 000
Évry-Courcouronnes	13 846
Juvisy sur Orge	13 423
Gennevilliers	12 617
Pontcharra	12 000
Saint Nazaire	11 500
Le Cheylas	11 300
Bagneres de Luchon	10 000
Les Mureaux	10 000
Veauche	9 506
Choisy le Roi	8 000
Saint Maurice	7 915
Pezilla la Rivière	7 650
Bailleul	7 140
Dompierre sur Yon	5 963
Meudon	5 650
Le Poire sur Vie	5 481
Cournon d'Auvergne	5 250
Landivisiau	5 194
Anglet	5 000
Castres	5 000
Bergheim	4 800
COULON	4 297
Saint-Louis	3 920
Le Séquestre	3 800
Herouville Saint Clair	3 637
Mondeville	3 000
Lamballe	2 752
Saint Pierre d'Aurillac	2 500
Fargues de Langon	2 500
Jouy en Josas	2 500
Arras	2 500
Louvigny	2 190
Noaillan	2 000
Mézidon-Vallée-d'Auge	1 600
Bessines	1 500
Erstein	1 490
Vaux en Bugey	1 480

Répartition de l'APD 2019 par collectivité territoriale

Ne figure pas dans ces tableaux les collectivités territoriales ayant déclaré un montant d'APD égal à 0.

Suite du tableau 12 : Répartition de l'APD 2019 par communes de moins de 100 000 habitants
(en euros et hors aide aux réfugiés)

Charleville-Mézières	1 330
Saint Maximin	1 000
La Chapelle Blanche	1 000
Marlhes	900
Hochfelden	900
Pusey	800
Orgeval	600
Bennwihr	504
La Biolle	500
Toufflers	350
Gattières	350
Saint-Jean-d'Angély	300
Saint-Augustin	300
Saint Hilaire de Villefranche	300
Gouzeaucourt	300
Belrupt-en-Verdunois	266
Castillon-en-Auge	250
Morlaix	200
Carcassonne	200
Mouxy	150
Pugny-Chatenod	100
Saint-Barthélemy-Lestra	50
TOTAL	2 707 050

Bénéficiaires de l'APD bilatérale 2019 par zone géographique et par pays

Graphique 16 : Répartition de l'APD bilatérale 2019 par aire géographique (en euros et hors aide aux réfugiés)

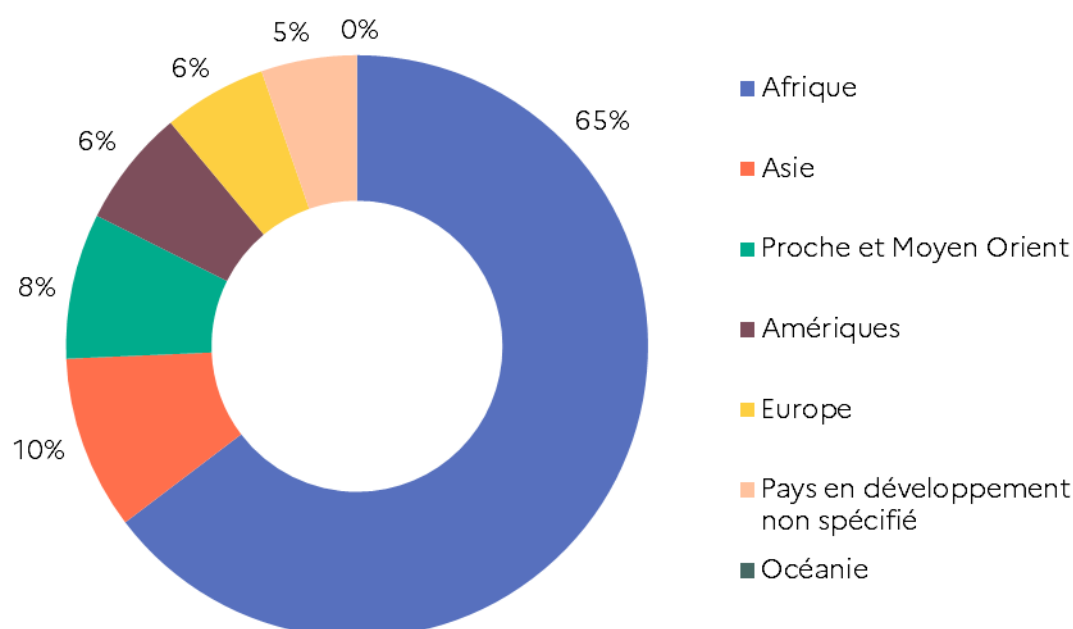


Tableau 13 : Bénéficiaires de l'APD bilatérale 2019 par zone géographique et par pays (en euros et hors aide aux réfugiés)

EUROPE - TOTAL		2 956 406
Europe, régional		1 543 921
Arménie		1 083 063
Géorgie		106 663
Serbie		86 044
Ukraine		82 351
Macédoine		35 000
Moldavie		17 114
Kosovo		1 600
Albanie		350
Bosnie-Herzégovine		300

AFRIQUE - TOTAL		33 268 007
Afrique, régional		3 671 921

AFRIQUE DU NORD - TOTAL		4 403 167
Maroc		2 201 232
Tunisie		852 249
Mauritanie		738 846
Algérie		497 870
Nord du Sahara, régional		112 970

Bénéficiaires de l'APD bilatérale 2019 par zone géographique et par pays

Suite du tableau 13 : Bénéficiaires de l'APD bilatérale 2019 par zone géographique et par pays
(en euros et hors aide aux réfugiés)

AFRIQUE ORIENTALE ET OCEAN INDIEN - TOTAL	5 883 563
Madagascar	3 984 241
Comores	386 677
Rwanda	303 540
Burundi	247 794
Kenya	206 974
Éthiopie	187 845
Maurice	177 249
Afrique du Sud	145 402
Mozambique	143 500
Tanzanie	41 078
Ouganda	27 854
Érythrée	25 760
Zambie	4 300
Namibie	1 349

AFRIQUE SUBSAHARIENNE - TOTAL	19 309 356
Sénégal	3 597 804
Burkina Faso	3 528 885
Mali	2 951 343
Bénin	1 879 819
Guinée	1 353 502
Togo	1 347 851
Cameroun	1 250 351
Congo	986 652
Niger	873 563
République démocratique du Congo	505 675
Tchad	457 257
Côte d'Ivoire	211 377
République centrafricaine	202 387
Cap Vert	69 094
Sierra Leone	67 200
Sud du Sahara, régional	8 500
Nigeria	6 883
Gabon	6 213
Ghana	5 000

Bénéficiaires de l'APD bilatérale 2019 par zone géographique et par pays

Suite du tableau 13 : Bénéficiaires de l'APD bilatérale 2019 par zone géographique et par pays
(en euros et hors aide aux réfugiés)

AMERIQUES - TOTAL	3 359 443
Amériques, régional	371 169

AMERIQUE DU NORD, CENTRALE et CARAÏBES - TOTAL	2 513 521
Haïti	1 922 501
Cuba	351 000
Mexique	155 513
Costa Rica	26 017
Nicaragua	24 090
Salvador	21 000
Amérique du Nord et Caraïbes, régional	12 500
Guatemala	900

AMERIQUE DU SUD - TOTAL	474 753
Brésil	197 335
Équateur	66 639
Pérou	59 733
Colombie	53 501
Argentine	33 781
Venezuela	32 000
Bolivie	16 868
Amérique du Sud, régional	8 980
Suriname	5 000
Paraguay	916

PROCHE ET MOYEN ORIENT - TOTAL	4 157 168
Territoires palestiniens	1 573 857
Irak	934 441
Liban	923 679
Syrie	319 660
Moyen-Orient, régional	157 800
Egypte	150 457
Jordanie	82 848
Iran	7 979
Yémen	6 272
Libye	175

Bénéficiaires de l'APD bilatérale 2019 par zone géographique et par pays

Suite du tableau 13 : Bénéficiaires de l'APD bilatérale 2019 par zone géographique et par pays
(en euros et hors aide aux réfugiés)

ASIE - TOTAL	4 970 082
Asie, régional	73 877

ASIE CENTRALE ET DU SUD - TOTAL	611 474
Inde	436 096
Bangladesh	90 725
Népal	51 088
Afghanistan	12 847
Sri Lanka	11 974
Kirghizistan	3 850
Ouzbékistan	2 500
Kazakhstan	1 694
Asie du Sud, régional	700

EXTRÊME-ORIENT - TOTAL	4 284 731
Cambodge	1 278 123
Philippines	1 003 134
Vietnam	894 639
Laos	667 570
Chine	285 783
Indonésie	106 963
Mongolie	22 772
Thaïlande	19 702
Corée du Nord	5 695
Malaisie	350

PAYS NON SPECIFIE	2 738 515
-------------------	-----------

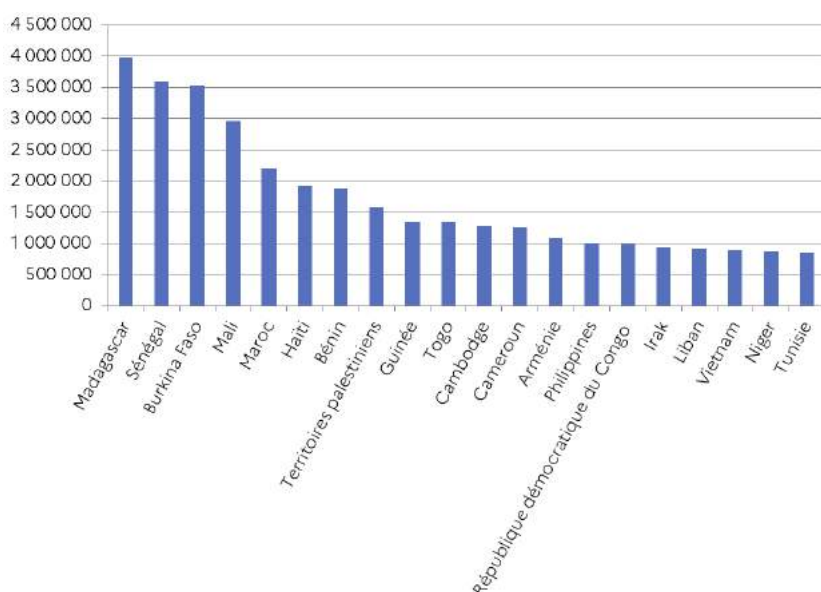
TOTAL APD BILATERALE 2019	51 449 621
---------------------------	------------

Bénéficiaires de l'APD bilatérale 2019 par zone géographique et par pays

Tableau 14 : Les 20 premiers pays bénéficiaires de l'APD bilatérale 2019
(en euros et hors aide aux réfugiés)

1	Madagascar	3 984 241
2	Sénégal	3 597 804
3	Burkina Faso	3 528 885
4	Mali	2 951 343
5	Maroc	2 201 232
6	Haïti	1 922 501
7	Bénin	1 879 819
8	Territoires palestiniens	1 573 857
9	Guinée	1 353 502
10	Togo	1 347 851
11	Cambodge	1 278 123
12	Cameroun	1 250 351
13	Arménie	1 083 063
14	Philippines	1 003 134
15	République démocratique du Congo	986 652
16	Irak	934 441
17	Liban	923 679
18	Vietnam	894 639
19	Niger	873 563
20	Tunisie	852 249
APD bilatérale 2019 en euros dans les 20 premiers pays bénéficiaires		34 420 929 euros, soit 67% de l'APD 2019 bilatérale hors aide aux réfugiés

Graphique 17 : Les 20 premiers pays bénéficiaires de l'APD bilatérale 2019
(en euros et hors aide aux réfugiés)



Bénéficiaires de l'APD bilatérale 2019 par zone géographique et par pays

Tableau 15 : Tendances de la répartition de l'APD bilatérale 2015-2019 dans les 10 premiers pays bénéficiaires (en millions d'euros et hors aide aux réfugiés)

	2019		2018		2017		2016	
1	Madagascar	4,0	Madagascar	3,9	Madagascar	4,7	Sénégal	4,6
2	Sénégal	3,6	Sénégal	3,6	Sénégal	4,4	Madagascar	4,3
3	Burkina Faso	3,5	Mali	3,3	Burkina Faso	3,7	Haïti	3,0
4	Mali	2,9	Burkina Faso	3,3	Mali	3,2	Mali	2,4
5	Maroc	2,2	Maroc	2,9	Haïti	2,7	Burkina Faso	2,2
6	Haïti	1,9	Haïti	2,5	Maroc	2,2	Vietnam	1,7
7	Bénin	1,9	Bénin	2,0	Bénin	1,6	Togo	1,6
8	Territoires palestiniens	1,6	Togo	1,8	Vietnam	1,4	Maroc	1,6
9	Guinée	1,4	Cameroun	1,6	Arménie	1,3	Bénin	1,6
10	Togo	1,3	Territoires palestiniens	1,5	Cameroun	1,2	Territoires palestiniens	1,3
	APD 2019 totale*	51,4	APD 2018 totale*	49,6	APD 2017 totale*	50,6	APD 2016 totale*	48,0

* hors aide aux réfugiés

Répartition de l'APD 2019 par marqueur de l'OCDE

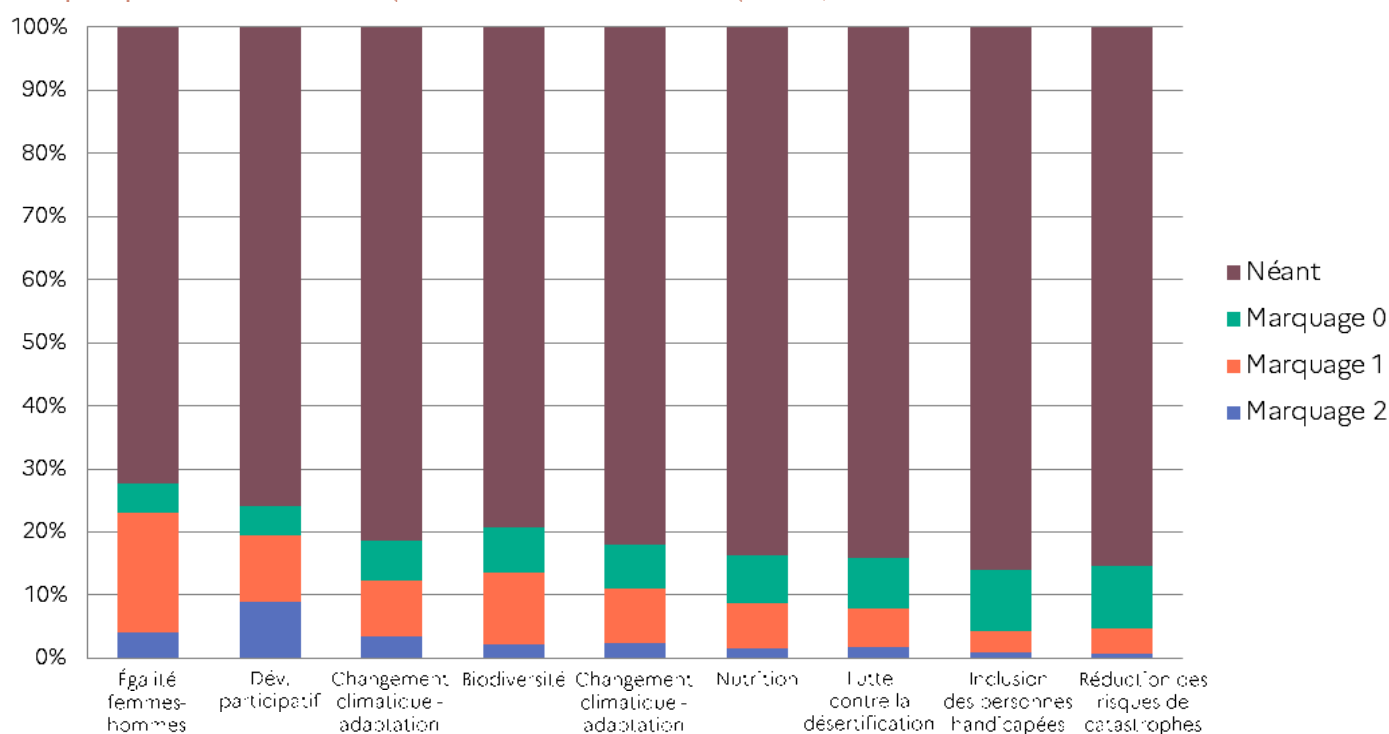
Tableau 16 : Montants des dépenses d'APD 2019 marquées par marqueur (en euros)

Marqueurs	Montant total des dépenses marquées « 1 » et « 2 »*	Taux de marquage des dépenses**
Egalité entre les femmes et les hommes	27 997 644	60 %
Développement participatif/ bonne gestion des affaires publiques	23 729 215	56 %
Changement climatique - adaptation	14 877 260	48 %
Biodiversité	16 444 958	47 %
Changement climatique - atténuation	13 385 155	46 %
Nutrition	10 730 461	44 %
Lutte contre la désertification	9 719 927	43 %
Inclusion et autonomisation des personnes handicapées	5 169 073	42 %
Réduction des risques de catastrophes	5 848 436	39 %

* La dépense a un impact significatif sur le marqueur.

** On considère le marquage significatif à partir d'un taux au moins égal à 50 %.

Graphique 18 : Part des dépenses d'APD 2019 marquées (en %)



Répartition de l'APD 2019 par ODD

Tableau 17 : Répartition de l'APD 2019 par ODD (en euros)

Objectif de développement durable (ODD)	Volumes d'APD ciblant en premier lieu l'ODD
 1 - Pas de pauvreté	3 461 220
 2 - Faim « zéro »	890 505
 3 - Bonne santé et bien-être	3 685 930
 4 - Éducation de qualité	3 075 667
 5 - Égalité entre les sexes	272 737
 6 - Eau propre et assainissement	7 885 885
 7 - Énergie propre et d'un coût abordable	722 907
 8 - Travail décent et croissance économique	589 735
 9 - Industrie, innovation et infrastructure	164 699
 10 - Inégalités réduites	830 012
 11 - Villes et communautés durables	1 788 316
 12 - Consommation et production responsables	695 477
 13 - Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique	573 920
 14 - Vie aquatique	256 853
 15 - Vie terrestre	34 424
 16 - Paix, justice et institutions efficaces	906 433
 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs	3 087 342
Total des dépenses marquées	28 922 062

Lecture :
3 461 220 euros de l'APD 2019 des collectivités territoriales (soit 3% de leur APD) ont pour objet principal l'Objectif de développement durable n°1.

Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD (2018, 2019 et 2020)

Tableau 18 : Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD effective pour la notification des apports 2018, 2019 et 2020

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant < = 1 005 \$ en 2016)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inf. (RNB par habitant 1 006 \$ - 3 955 \$ en 2016)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche sup. (RNB par habitant: 3 956 \$ - 12 235 \$ en 2016)
Afghanistan Angola ¹ Bangladesh Bénin Bhoutan Burkina Faso Burundi Cambodge Comores Djibouti Érythrée Éthiopie Gambie Guinée Guinée-Bissau Haïti Îles Salomon Kiribati République démocratique populaire lao Lesotho Libéria Madagascar Malawi Mali Mauritanie Mozambique Myanmar Népal Niger Ouganda République centrafricaine République démocratique du Congo Rwanda Sao Tomé-et-Principe Sénégal Sierra Leone Somalie Soudan Soudan du Sud Tanzanie Tchad Timor-Leste Togo Tuvalu Vanuatu ¹ Yémen Zambie	République populaire démocratique de Corée Zimbabwe	Arménie Bolivie Cabo Verde Cameroun Cisjordanie et bande de Gaza Congo Côte d'Ivoire Égypte El Salvador Géorgie Ghana Guatemala Honduras Inde Indonésie Jordanie Kenya Kirghizistan Kosovo Maroc Micronésie Moldova Mongolie Nicaragua Nigeria Ouzbékistan Pakistan Papouasie-Nouvelle- Guinée Philippines République arabe syrienne Sri Lanka Swaziland Tokélaou Tunisie Ukraine Vietnam	Afrique du Sud Albanie Algérie Antigua-et-Barbuda ² Argentine Azerbaïdjan Biélorus Belize Bosnie-Herzégovine Botswana Brésil Chine (République populaire de) Colombie Costa Rica Cuba Dominique Équateur Ex-République yougoslave de Macédoine Fidji Gabon Grenade Guinée équatoriale Guyana Îles Cook ³ Îles Marshall Iran Iraq Jamaïque Kazakhstan Liban Libye Malaisie Maldives Maurice Mexique Monténégro Montserrat Namibie Nauru Niue Palaos ² Panama Paraguay Pérou République dominicaine Sainte-Hélène Sainte-Lucie Saint-Vincent-et-les- Grenadines Samoa Serbie Suriname Thaïlande Tonga Turkmenistan Turquie Venezuela Wallis-et-Futuna

(1) La résolution A/RES/70/253 de l'Assemblée générale des Nations unies, adoptée le 12 février 2016, stipule que l'Angola sera retiré de la catégorie des pays les moins avancés cinq ans après l'adoption de la résolution, c'est-à-dire le 12 février 2021. La résolution A/RES/68/18 de l'Assemblée générale des Nations unies, adoptée le 4 décembre 2013, stipule que le Vanuatu sera retiré de la catégorie des pays les moins avancés quatre ans après l'adoption de la résolution, soit le 4 décembre 2017. La résolution A/RES/70/18 de l'Assemblée générale des Nations unies, adoptée le 9 décembre 2015, prévoit de prolonger de trois ans, soit jusqu'au 4 décembre 2020, la période préparatoire précédant le retrait du Vanuatu de cette catégorie, en raison des conséquences particulièrement néfastes que le cyclone Pam a eues pour le progrès économique et social de ce pays.

(2) Antigua-et-Barbuda a dépassé le seuil de haut revenu en 2015 et 2016, et les Palaos l'ont dépassé en 2016. En vertu des règles du CAD relatives à la révision de la liste, si ces pays se maintiennent au-dessus du seuil de haut revenu jusqu'en 2019, il sera proposé de les retirer de la liste lors du réexamen de 2020.

(3) Lors d'un examen exceptionnel en juillet 2019, le CAD est convenu du retrait de la liste des Îles Cook le 1^{er} janvier 2020.

Liste des pays prioritaires de l'aide française du CICID 2018

Tableau 19 : Liste des pays prioritaires de l'aide française du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) 2018

Les pays prioritaires de l'aide française au développement, concentrant plus de la moitié de l'effort en subvention de l'État et plus des deux-tiers des subventions mises en œuvre par l'Agence française de développement hors fonds dédiés à la préparation de projets.

Bénin
Burkina Faso
Burundi
Comores
Djibouti
Ethiopie
Gambie
Guinée
Haïti
Liberia
Madagascar
Mali
Mauritanie
Niger
République centrafricaine
République démocratique du Congo
Sénégal
Tchad
Togo

Table des tableaux et graphiques

Graphique 1	Évolution de l'APD des groupements de collectivités territoriales (hors aide aux réfugiés) depuis 2005	page 13
Graphique 2	Évolution de la contribution des groupements de collectivités à l'APD des collectivités territoriales françaises (hors aide aux réfugiés) depuis 2011	page 13
Graphique 3	Répartition de l'APD des collectivités territoriales françaises hors aide aux réfugiés dans les pays du Sahel (en %)	page 14
Graphique 4	Répartition de l'APD 2019 des collectivités territoriales françaises hors aide aux réfugiés par secteur dans les pays du Sahel (en %)	page 15
Graphique 5	Répartition par canaux d'acheminement de l'APD 2019 des collectivités territoriales françaises hors aide aux réfugiés	page 16
Graphique 6	Contribution des différents échelons territoriaux à l'APD des collectivités territoriales consacrée aux bourses et autres frais d'études en France des étrangers entre 2016 et 2019	page 17
Graphique 7	Évolution de l'APD bilatérale des collectivités territoriales dans les secteurs du 1% depuis 2004	page 19
Graphique 8	Répartition par sous-secteur de l'APD 2019 des collectivités territoriales dans le secteur éducation et formation (en %)	page 20
Graphique 9	Répartition par type d'aide de l'APD 2019 des collectivités territoriales dans le secteur éducation et formation (en %)	page 20
Graphique 10	Répartition par continent de l'APD 2019 des collectivités territoriales dans le secteur éducation et formation (en %)	page 21
Tableau 1	Nombre de collectivités territoriales ayant déclaré leur APD (2005-2019)	page 25
Tableau 2	Montants de l'APD déclarés par année (2005-2019)	page 25
Graphique 11	Courbe d'évolution de l'APD par niveau de collectivité territoriale depuis 2005 (en euros et hors aide aux réfugiés)	page 26
Tableau 3	Répartition des dépenses d'APD par niveau de collectivité territoriale (2005-2019, en euros et hors aide aux réfugiés)	page 26
Graphique 12	Répartition du volume de l'APD 2019 par niveau de collectivité territoriale (en % et hors aide aux réfugiés)	page 27
Graphique 13	Répartition de l'APD 2019 par type d'aide (en euros)	page 28
Tableau 4	Répartition de l'APD 2019 par type d'aide (en euros)	page 28
Graphique 14	Répartition de l'APD 2019 par canal d'acheminement (en euros)	page 29
Tableau 5	Répartition de l'APD par canal d'acheminement (en euros)	page 29
Graphique 15	Répartition de l'APD 2019 par secteur (en euros et hors aide aux réfugiés)	page 30
Tableau 6	Répartition de l'APD 2019 par secteur (en euros, hors aide aux réfugiés et aide multilatérale)	page 31
Tableau 7	Tendances de la répartition de l'APD 2014-2019 pour les 10 secteurs prioritaires (en millions d'euros et hors aide aux réfugiés)	page 32
Tableau 8	Répartition de l'APD 2019 par conseil régional (en euros et hors aide aux réfugiés)	page 33
Tableau 9	Répartition de l'APD 2019 par conseil départemental (en euros et hors aide aux réfugiés)	page 34
Tableau 10	Répartition de l'APD 2019 par groupement (en euros et hors aide aux réfugiés)	page 35
Tableau 11	Répartition de l'APD 2019 par communes de plus de 100 000 habitants (en euros et hors aide aux réfugiés)	page 37
Tableau 12	Répartition de l'APD 2019 par communes de moins de 100 000 habitants (en euros et hors aide aux réfugiés)	page 38

Table des tableaux et graphiques

Graphique 16	Répartition de l'APD bilatérale 2019 par aire géographique (en euros et hors aide aux réfugiés)	page 41
Tableau 13	Bénéficiaires de l'APD bilatérale 2019 par zone géographique et par pays (en euros et hors aide aux réfugiés)	page 41
Tableau 14	Les 20 premiers pays bénéficiaires de l'APD bilatérale 2019 (en euros et hors aide aux réfugiés)	page 45
Graphique 17	Les 20 premiers pays bénéficiaires de l'APD bilatérale 2019 (en euros et hors aide aux réfugiés)	page 45
Tableau 15	Tendances de la répartition de l'APD bilatérale 2015-2019 dans les 10 premiers pays bénéficiaires (en millions d'euros et hors aide aux réfugiés)	page 46
Tableau 16	Montants des dépenses d'APD 2019 marquées par marqueur (en euros)	page 47
Graphique 18	Part des dépenses d'APD 2019 marquées (en %)	page 47
Tableau 17	Répartition de l'APD 2019 par ODD (en euros)	page 48
Tableau 18	Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD effective pour la notification des apports 2018, 2019 et 2020	page 49
Tableau 19	Liste des pays prioritaires de l'aide française du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) 2018	page 50

La France est le cinquième contributeur mondial d'aide publique au développement (APD). Les collectivités territoriales françaises contribuent à cette aide et leurs actions viennent renforcer les effets de l'APD française :

- en permettant à l'APD de se diffuser dans les territoires de nombreux pays partenaires. En 2019, 88 pays étaient concernés par l'APD des collectivités françaises.
- en couplant l'APD à d'autres projets non-éligibles à l'APD mais complémentaires, tels que des projets culturels, d'échanges de jeunes, d'accompagnement et de promotion des entreprises, etc.
- en facilitant la reconnaissance des autorités locales et régionales comme des acteurs pivots pour le développement inclusif de tous les territoires d'un pays.

Chaque année, les collectivités territoriales françaises et leurs groupements doivent déclarer leur contribution à l'APD, (article L. 1115-6 du Code général des collectivités territoriales), sur le site www.cncd.fr. Ces données sont ensuite prises en compte dans l'APD de la France et figurent dans le rapport annuel du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Ce rapport a pour objectif de présenter de manière détaillée l'APD des collectivités territoriales en 2019. Il s'appuie sur les données collectées auprès des collectivités territoriales lors de la campagne de télédéclaration 2019.

Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD)

Instituée par la loi du 6 février 1992, la CNCD rassemble à parité les représentants de 8 associations nationales de collectivités locales, des ministères concernés par l'action extérieure des collectivités territoriales et de six opérateurs du MEAE. Elle peut formuler toutes propositions visant à améliorer et renforcer les modalités d'exercice de l'action extérieure des collectivités territoriales.

Son secrétariat général est assuré par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.